

REPUBLIQUE DU BENIN  
MINISTERE DU DEVELOPPEMENT RURAL  
DIRECTION DES FORETS ET DES RESSOURCES NATURELLES  
PROJET DE RESTAURATION DES RESSOURCES FORESTIERES  
DANS LA REGION DE BASSILA  
MDR - DFRN - GTZ - LUSO-CONSUL  
REPUBLIQUE DU BENIN  
\*\*\*\*\*

**Rapport de l'Atelier sur la Pérennisation  
des Acquis du PRRF - Bassila,  
23 et 24 Novembre 1999**

**Modérateur / Co-Modérateur**

**Paul ONIBON  
Valentin FAAKI**

**GERAM CONSEIL**

**Novembre 1999**

## Sommaire

|  |           |
|--|-----------|
| Sommaire.....  | 2         |
| Sigles .....   | 3         |
| 1 Contexte et objectifs .....  | 4         |
| 2 Résultats attendus .....   | 4         |
| 3 Organisation du travail .....  | 4         |
| <b>3.1 Séquences 1 : Présentation de 2 communications .....</b>                            | <b>5</b>  |
| <b>3.2 Séquence 2 : Travaux en groupe.....</b>   | <b>5</b>  |
| <b>3.3 Séquence 3 : Restitution des travaux en plénière et débats .....</b>                | <b>6</b>  |
| 4 Présentation des communication .....   | 6         |
| <b>4.1 Facteurs de dégradation des ressources naturelles.....</b>                          | <b>6</b>  |
| 4.1.1 <i>Acteurs impliqués dans la gestion des ressources naturelles.....</i>              | <i>6</i>  |
| 4.1.2 <i>Financement des actions de gestion des ressources naturelles.....</i>             | <i>7</i>  |
| 4.1.3 <i>Analyse des capacités de gestion de quelques acteurs présents et futures.....</i> | <i>7</i>  |
| <b>4.2 Synthèse de la communication 2.....</b>   | <b>7</b>  |
| 4.2.1 <i>Gestion des ressources naturelles avant le PRRF.....</i>                          | <i>7</i>  |
| 4.2.2 <i>La mise en œuvre du PRRF.....</i>   | <i>7</i>  |
| 4.2.3 <i>Les effets induits par le PRRF.....</i>   | <i>8</i>  |
| 5 Restitution des travaux en groupe .....  | 8         |
| <b>5.1 Restitution des travaux en Groupe 1 (TG 1) .....</b>                                | <b>8</b>  |
| 5.1.1 <i>Approches de solutions.....</i>   | <i>8</i>  |
| 5.1.2 <i>Conditions de poursuite .....</i>   | <i>8</i>  |
| 5.1.3 <i>Responsabilités.....</i>  | <i>8</i>  |
| <b>5.2 Restitution des travaux en groupe N°2 (TG2).....</b>                                | <b>11</b> |
| 5.2.1 <i>Les approches de solution à savoir : .....</i>                                    | <i>11</i> |
| 5.2.2 <i>Les conditions de poursuite des activités .....</i>                               | <i>11</i> |
| 5.2.3 <i>Les responsabilités sont confiées à : .....</i>                                   | <i>11</i> |
| <b>5.3 Restitution des travaux en groupe N°3 (TG3).....</b>                                | <b>15</b> |
| 5.3.1 <i>Approche de solution.....</i>   | <i>15</i> |
| 5.3.2 <i>Conditions de poursuite .....</i>   | <i>15</i> |
| 5.3.3 <i>Responsabilités.....</i>  | <i>15</i> |
| <b>5.4 Restitution des travaux en groupe N°4 (TG4).....</b>                                | <b>19</b> |
| 6 Acte final et recommandations .....  | 23        |
| Conclusion / Recommandations.....  | 24        |
| Annexes .....  | 25        |

## **Sigles**

|                 |  |
|-----------------|--|
| <b>AVD :</b>    | Association Villageoise de Développement                       |
| <b>ADC :</b>    | Association de Développement de la Commune                     |
| <b>ADEB :</b>   | Association de Développement de Bassila                        |
| <b>CDS :</b>    | Comité de Direction et de Surveillance                         |
| <b>PRRF :</b>   | Projet de Restauration des Ressources Forestières              |
| <b>SVGT :</b>   | Structure Villageoise de Gestion de Terroir                    |
| <b>SVGUA :</b>  | Structure Villageoise de Gestion de l'Unité d'Aménagement      |
| <b>SIVGUA :</b> | Structure Intervillageoise de Gestion des Unités d'Aménagement |
| <b>SCONGD :</b> | Structures de Coordination des ONG de la Donga                 |
| <b>CV :</b>     | Conseil Villageois   |
| <b>CAR :</b>    | Conseil d'Arrondissement                                       |

## **1 Contexte et objectifs**

La Sous-Préfecture de Bassila s'étend sur une superficie de 4.900 km<sup>2</sup> occupés par un domaine classé de 2.900 km<sup>2</sup> et un domaine protégé de » 2000 km<sup>2</sup>.

Elle est couverte par de vastes forêts qui regorgent d'énormes potentialités en ressources naturelles lesquelles se trouvaient mal exploitées et dégradées par les activités anthropiques (Agriculture itinérante sur brûlis, feux de brousse, transhumance, exploitation de bois).

Pour freiner l'utilisation anarchique des ressources naturelles, le Projet de Restauration des Ressources Forestières (PRRF) dans la zone de Bassila a été initié impliquant plusieurs acteurs dans la mise en œuvre des orientations stratégiques.

A cet effet, le PRRF mène des activités qui peuvent être regroupées en six grandes catégories :

Elaborer et appliquer les plans d'aménagement des forêts classées de Bassila et de Pénésoulou.

- Contrôler l'aménagement des forêts naturelles sous la gestion des collectivités locales.
- Améliorer la gestion des terroirs villageois.
- Appuyer les groupes sociaux et structures locales pour une gestion durable des ressources avec la préparation du processus de transfert de compétences aux populations.
- Valoriser les ressources forestières en encourageant la production, la transformation et la commercialisation des produits forestiers (miel, noix d'anacarde, bois, etc).
- Créer des conditions favorables à l'application de la législation forestière.

Le Projet s'est assigné la tâche de suivre régulièrement les effets de son intervention sur le terrain.

C'est dans le cadre du suivi de l'impact du Projet que s'inscrit le présent atelier dont l'objectif est d'analyser les effets des activités de trouver une stratégie consensuelle pour garantir leur pérennité.

## **2 Résultats attendus**

Du présent atelier, les résultats suivants sont attendus :

- Les activités du Projet ainsi que leurs effets sont analysés résultat par résultat et une catégorisation est faite.
- Des réflexions sont menées pour adapter l'exécution des activités en cours dans le but de leur assurer une plus grande pérennité et la prise en compte des exigences de la décentralisation en cours.
- Une analyse des capacités organisationnelles des communautés, des institutions, de leur mode de fonctionnement et de leur degré d'autonomie est débutée.
- Un consensus est obtenu sur les premiers éléments de la stratégie de désengagement progressif du Projet et sur l'expérimentation de transfert de certaines activités aux institutions communautaires sur place et sur les possibilités d'appuis.

## **3 Organisation du travail**

L'atelier s'est déroulé en plusieurs séquences comme suit :

### **3.1 Séquences 1 : Présentation de 2 communications**

- Communication 1 : Gestion des ressources naturelles dans la Sous-Préfecture de Bassila, acteurs et financement par DJODJOUWIN Laurent.  
Cette communication a permis de situer aux participants le PRRF dans son contexte.
- Communication 2 : La nature des activités du PRRF et leurs effets par Vincent AGUEMON. Cette deuxième communication a mis tous les participants au même niveau d'information au sujet de l'impact du Projet sur le terrain afin de faciliter l'harmonisation des analyses lors des travaux en groupe.

### **3.2 Séquence 2 : Travaux en groupe**

Les participants ont été répartis quatre groupes.

Trois groupes (TG1, TG2, TG3) ont travaillé sur les résultats 1 à 6 du Projet à raison de deux résultats par groupe et le quatrième groupe (TG4) a fait des propositions sur les stratégies de transfert de compétences (quelles activités pour quelles institutions). Le dernier a fait également une proposition sur la prise en compte dans l'exécution du Projet des impératifs de la décentralisation en cours dans le pays (Bénin).

#### **- TG1 :**

Le groupe 1 a travaillé sur les résultats 1 et 2 du PRRF à savoir :

Résultat 1 : les plans d'aménagement participatif des forêts classées de Bassila et de Pénésoulou ont été élaborés et sont appliqués.

Résultat 2 : Un aménagement contrôlé des forêts naturelles sous la gestion des collectivités a commencé.

#### **- TG2 :**

Le groupe 2 s'est occupé des résultats 3 et 4 du PRRF à savoir :

Résultat 3 : La gestion des terroirs villageois est amélioré

Résultat 4 : L'organisation des groupes concernés pour la gestion soutenue des ressources naturelles est améliorée.

#### **- TG3 :**

Dans le groupe 3, les participants ont analysé les activités et les effets qui se rapportent aux résultats 5 et 6 du PRRF à savoir :

Résultat 5 : La production, la transformation et la commercialisation des produits de la forêt sont encouragées dans le sens d'une utilisation optimale des ressources naturelles.

Résultat 6 : Les conditions pour une meilleure application des lois forestières en vigueur sont établies à travers l'Administration Forestière régionale en collaboration avec les populations et leurs représentants.

Les participants ayant travaillé dans les groupes 1, 2 et 3 se sont évertués à analyser résultat par résultat les principales activités réalisées sur le terrain par le PRRF.

Par rapport à chaque activité, les participants ont énuméré les difficultés potentielles, les approches de solutions pour surmonter les difficultés, les conditions de la poursuite de l'activité et les responsabilités à assumer par les structures locales dans le contexte du désengagement du PRRF.

#### **- TG4**

Les participants aux travaux du groupe 4 ont fait des propositions sur les stratégies de transfert de compétences aux différentes institutions (ONG, Projets, Structures Locales, Associations, Groupements, etc.) à la fin du PRRF. Ils ont également fait une proposition sur

la prise en compte dans l'exécution du Projet des impératifs de la décentralisation en cours au Bénin.

### **3.3 Séquence 3 : Restitution des travaux en plénière et débats**

Pendant la troisième séquence du déroulement de l'atelier les résultats des travaux de groupe ont été restitués en plénière suivis de débats.

Une présentation de la synthèse des résultats finaux du séminaire a été faite et des recommandations ont été formulées.

## **4 Présentation des communications**

Deux communications ont été présentées.

La première, par DJODJOUWIN Laurent, a fait l'état des lieux des ressources naturelles de Bassila, les acteurs impliqués dans leur gestion à travers le PRRF et une analyse institutionnelle mettant à nu les faiblesses d'interactions des acteurs.

La deuxième, présentée par Vincent AGUEMON nous a retracé la gestion des ressources naturelles avant et pendant le PRRF et de l'impact des activités du Projet sur le terrain.

Les deux exposés, qui se complètent, ont permis de situer les effets du PRRF et d'analyser les mesures dans lesquelles le transfert des compétences aux institutions à la fin du PRRF est réalisable en vue de sauvegarder les acquis du Projet.

Synthèse de la communication 1

### **4.1 Facteurs de dégradation des ressources naturelles**

Les principaux facteurs de dégradation des ressources naturelles sont les activités anthropiques. Il s'agit d'abord de l'agriculture basée sur les pratiques culturelles ancestrales peu respectueuses des ressources (culture itinérante sur brûlis).

Ensuite, l'élevage de type transhumant qui engendre le phénomène de piétinement, d'élagage et d'étêtage des arbres en saison sèche est un autre facteur cité.

Enfin, la pratique des feux de brousse incontrôlés et l'exploitation anarchique des essences forestières ont été abordées.

#### **4.1.1 Acteurs impliqués dans la gestion des ressources naturelles**

La gestion des ressources naturelles de la zone de Bassila implique plusieurs intervenants :

- Les structures et associations villageoises de gestion des ressources (SVGT, AVD, OVD, SIV, etc).
- Les populations villageoises (Paysans individuels, hommes, jeunes, enfants, familles et collectivités).
- Les groupements d'intérêt économique autour des forêts classées et privées.
- Les projets et structures étatiques (PRRF, PAFM, CPR, Programme Puits CARDER).

Entre les différents acteurs, il n'existe pas un cadre formel de négociation et de concertation pouvant permettre l'harmonisation des stratégies d'intervention. Jusqu'à ce jour, cette absence de concertation a favorisé des relations conflictuelles entre ONG et association de développement et un manque de collaboration entre celles-ci et les structures étatiques.

#### **4.1.2 Financement des actions de gestion des ressources naturelles**

Le financement des actions de gestion des ressources naturelles a suivi une évolution jusqu'à un passé très récent, les structures d'appui assistent financièrement et matériellement les organisations communautaires sans exiger d'elles une certaine contribution. Cet état de fait ne permet pas toujours de tester le degré de motivation des populations ni la possibilité de les responsabiliser.

#### **4.1.3 Analyse des capacités de gestion de quelques acteurs présents et futures**

Cette analyse fait ressortir les faiblesses des structures impliquées dans la gestion des ressources naturelles et les risques que l'on court en leur transférant les responsabilités à la fin du PRRF. Elle permet également de prendre des dispositions stratégiques pour contourner les obstacles au succès du transfert des responsabilités qui est cependant une nécessité.

La DFRN est caractérisé par une faible capacité en raison de son effectif insuffisant et du manque notoire des moyens financiers et matériels pour intervenir efficacement. En ce qui concerne les communautés rurales, elles sont caractérisés par une structuration très fragile, une incapacité de mobiliser des ressources internes et externes pour financer les activités et une faible capacité d'organisation et de gestion. Il y a donc de réels risques à confier des responsabilités aux communautés dans la gestion des ressources naturelles. Les ONG ont également besoin d'être impliquées dans la gestion des ressources naturelles et d'être renforcées pour accroître leurs capacités jusque-là mal connues et peu valorisées.

#### **Conclusion partielle**

L'aménagement des forêts et la gestion durable des terroirs villageois sont une nécessité pour freiner la dégradation des ressources. Les structures extérieures intervenant devront renforcer les capacités techniques et organisationnelles des communautés et leur transférer les compétences. La mobilisation des ressources endogènes en vue de la gestion durable des terroirs devra être envisagée à travers la création d'un cadre de collaboration entre les différents acteurs.

### **4.2 Synthèse de la communication 2**

#### **4.2.1 Gestion des ressources naturelles avant le PRRF**

La méthode de gestion des ressources forestières développée depuis des décennies dans la région de Bassila avant le PRRF était basée sur le contrôle et la répression des délits à travers la politique de l'Administration forestière.

Elle a engendré au sein de populations des sentiments de frustrations, de scepticisme et de méfiance.

#### **4.2.2 La mise en œuvre du PRRF**

Elle a inversé quelque peu la tendance. Le processus et la stratégie sont participatifs impliquant les populations dans la gestion des ressources de leurs terroirs. Ainsi donc,

- Les plans d'aménagement participatifs des forêts de Bassila et de Pénésoulou ont été élaborés et exécutés.
- Le contrôle de l'aménagement des forêts naturelles est placé sous la gestion des collectivités.
- La gestion des terroirs villageois est améliorée.

- L'appui aux groupes sociaux concernés est réalisé pour renforcer leurs capacités techniques.
- Les produits de la forêt sont valorisés pour permettre aux populations de tirer profit des ressources disponibles.

#### **4.2.3 Les effets induits par le PRRF**

Il s'agit essentiellement de :

- L'amélioration des capacités techniques des populations.
- L'amélioration des revenus des populations.
- L'amélioration de la collaboration entre les populations riveraines de la forêt classée de Pénésoulou et les forestiers.
- La diminution du taux de chômage de la population active.
- La disponibilité accrue des ressources forestières.
- La réalisation d'infrastructures communautaires.
- Mise en place d'associations, groupements, structures villageoise et des comités efficaces dans la résolution des conflits liés aux ressources naturelles.
- L'accroissement de la sensibilité des populations vis à vis des problèmes liés à la gestion des ressources naturelles.
- L'amélioration des rapports entre éleveurs, agriculteurs et les agents forestiers.
- L'amorce d'un processus de sécurisation foncière.

## **5 Restitution des travaux en groupe**

### **5.1 Restitution des travaux en Groupe 1 (TG 1)**

Le tableau N° 1 fait état des résultats du TG1. Les participants à ce groupe de travail, après avoir identifié les problèmes ou difficultés potentielles par activités après le Projet, ont formulé des propositions pour la pérennité des aménagements. Les forêts classées de Bassila et de Pénésoulou, et, des forêts privées. Ces dernières ont été exprimées sous forme d'approches de solutions, conditions de poursuite et de responsabilité (c'est-à-dire : Institutions potentielles de relève).

#### **5.1.1 Approches de solutions**

- Conseiller les associations culturelles.
- Rechercher des financements.
- Avoir des compétences techniques pour l'appui Conseils.
- Nécessité d'avoir un cadre de concertation entre aménagistes.

#### **5.1.2 Conditions de poursuite**

- Maîtrise des feux de brousse.
- Maîtrise de l'exploitation frauduleuse.
- Création d'un cadre de concertation au tour de l'aménagement des forêts privées.

#### **5.1.3 Responsabilités**

- Future commune (Décentralisation).
- Cadre de concertation créé.
- ONG, services forestiers, PRRF (dans ses dernières phases).

## Groupe 1

**Résultat 1** : Les plans d'aménagement participatif des forêts classées de Bassila et de Pénessoulou ont été élaborés et appliqués  
**Tableau 1**

| Activités                               | Difficultés   | Approches de solutions  | Conditions de poursuite                | Responsabilités  |
|---|---|---|--|--|
| Activités agricoles                     | Financement   | Recherche financement<br>Associations culturelles                                     | Maîtrise des feux de brousse           | - Structure locale de gestion<br>- Commune                       |
| Activités d'exploitation et de contrôle | Technique, vide juridique   | - Recherche d'appui conseils, formation<br>- Textes d'application adaptés             | Maîtrise de l'exploitation frauduleuse | - Structures locales<br>- Administration forestière<br>- Commune |
| Travaux d'aménagement des pistes        | Financement   | Recherche de financement  | Bonne gestion des fonds                | - Structures locales<br>- Commune                                |
| Organisation et gestion                 | - Manque de compétence<br>- Formation<br>- Rémunération des membres<br>- Animation, financements des services | Recherche de compétence<br>Recherche de financement<br>Formation animateurs du milieu |  | - Structures locales<br>- Commune<br>- ONG                       |
| Invention et cartographie               | Technique   | Recherche appui technique et financement  |  |  |

## Groupe 1

### Résultat 2 : Un aménagement contrôlé des forêts naturelles sous la gestion des collectivités a commencé

| Activités                                      | Difficultés   | Approche de solutions   | Conditions de poursuite  | Responsabilités   |
|--|---|---|--|---|
| Aménagement des forêts privées                 | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Très faible capacité du service forestier (manque de suivi)</li> <li>- Démotivation</li> <li>- Faible intérêt économique</li> <li>- Risque d'isolement des aménagistes par abandon du suivi</li> </ul> | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Création d'un cadre de concertation entre aménagiste</li> <li>- Union des aménagistes pour travailler sur une superficie plus grande afin d'augmenter la rentabilité économique</li> <li>- recherche d'appui conseils</li> <li>- Recherche de financement</li> </ul> | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Existence d'un cadre de concertation</li> <li>- Appui conseil conséquent</li> </ul> | <ul style="list-style-type: none"> <li>- PRRF</li> <li>- Cadre de concertation créé</li> <li>- Commune</li> </ul>   |
| Elaboration des plans d'aménagement simplifiés | Manque de compétence technique  | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Recherche de compétence technique</li> <li>- Recherche de financement</li> </ul>   |  | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Structure locale</li> <li>- Commune</li> <li>- ONG</li> </ul>  |
| Procédures administratives de reconnaissance   | Faible capacité du service forestier (démotivation, manque d'intérêt)   | Création et renforcement d'un cadre de concertation entre aménagistes   |  | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Service forestier</li> <li>- PRRF</li> <li>- ONG</li> <li>- Commune</li> </ul>   |
| Activités sylvicoles                           | Financement   | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Recherche de financement</li> <li>- Associations culturelles.</li> </ul>   | Maîtrise des feux de brousse   | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Comité de gestion</li> <li>- Responsable à l'aménagement</li> <li>- Commune</li> </ul>   |
| Activités d'exploitation et de contrôle        | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Technique</li> <li>- Vide juridique</li> </ul>   | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Recherche d'appui conseils, formation</li> <li>- Textes d'application adaptés</li> </ul>   | Maîtrise de l'exploitation frauduleuse   | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Cadre</li> <li>- Concertation entre aménagistes</li> <li>- Commune</li> <li>- Comité de gestion</li> <li>- Administration forestière</li> </ul>                |
| Organisation et gestion                        | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Manque de compétence</li> <li>- Formation</li> <li>- Rémunération des membres des structures de gestion de la forêt</li> <li>- Animation</li> <li>- Financement des services</li> </ul>                | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Recherche de compétence</li> <li>- Recherche de financement</li> <li>- Formation</li> <li>- Animateurs du milieu</li> </ul>  | Bonne gestion des fonds  | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Collectivité</li> <li>- Comité de gestion</li> <li>- Responsable à l'aménagement</li> <li>- Cadre de concertation</li> <li>- Commune</li> <li>- ONG</li> </ul> |
| Inventaire et cartographie                     | Manque de compétence technique  | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Recherche appui technique</li> <li>- Recherche financement</li> </ul>  |  | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Cadre de concertation</li> <li>- Commune</li> <li>- ONG</li> </ul>   |

## **5.2 Restitution des travaux en groupe N°2 (TG2)**

L'analyse des activités relatives à la gestion des terroirs villageois a fait l'objet des travaux en groupe N°2. Le tableau 2 retrace les points essentiels qui ont été abordés. Il s'agit des difficultés potentielles qui se présenteraient lors de la poursuite des activités après le PRRF. Au nombre de celles-ci il faut citer la faible capacité technique et financière des structures locales pour faire face aux exigences qu'imposent les activités de gestion des terroirs. Les participants ont fait des propositions concrètes sur :

### **5.2.1 Les approches de solution à savoir :**

- Approfondir les réflexions sur le transfert des compétences.
- Renforcer l'appui technique aux structures locales.
- Préparer l'après-projet en formant des animateurs endogènes.
- Créer un cadre légal de travail pour les Structures villageoises et les Comités.
- Renforcer leur organisation en réseau.

### **5.2.2 Les conditions de poursuite des activités**

- Prise en compte des PGT par les futures conseils d'arrondissement dans l'élaboration des politiques de développement.
- Prise de conscience des concernés.
- Disponibilité de financement.

### **5.2.3 Les responsabilités sont confiées à :**

- Partenaire au développement.
- CARDER
- Elus locaux
- Structures locales pérennes.
- Partenaire à la base.



**Groupe 2**  
**Résultat 3 : La gestion des terroirs villageois est améliorée**  
**Tableau 3**

| Activités   | Eléments   |  |   |   | Responsabilités   |
|---|--|--|---|---|---|
|   | Niveau d'avancement  | Difficultés potentielles   | Approches de solutions  | Conditions de poursuite   |   |
| Elaborer une stratégie d'intervention en gestion de terroir   | Stratégie élaborée   | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Harmonisation d'approche</li> <li>- Prise en compte stratégie transfert</li> <li>- Incertitude sur décentralisation</li> </ul>  | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Incertitude sur décentralisation</li> <li>- Poursuite réflexions sur stratégie de transfert</li> <li>- Prendre en compte résultats consultation prochaine</li> </ul> | Flexibilité dans la gestion communale future  | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Projet/Luso Consult</li> <li>- Partenaires</li> <li>- Structures pérennes</li> </ul> |
| Assurer la formation des agents du projet et des concernés  |  | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Absence politique de formation des agents de base et des cadres</li> <li>- Insuffisances formation des OP</li> </ul>  | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Convaincre partenaires au développement sur la nécessité de formation</li> <li>- Programmer des formations de courte et moyenne durée</li> </ul>                     | Disponibilités de financement au niveau des partenaires   | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Projet CTP</li> <li>- Partenaires</li> </ul>   |
| Faire le diagnostic participatif du terroir   | Rapport bilan GT jusqu'en 98 disponible<br>5 cartes terroir disponibles<br>rapport de monographie disponible dans 16 villages.   | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Non disponibilité des partenaires de base. Non maîtrise outils de diagnostic</li> <li>- Lenteur du processus</li> </ul>   | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Mettre à niveau animateurs du Projet</li> <li>- Former animateurs terroir</li> <li>- Accélérer le processus</li> <li>- Impliquer CARDER</li> </ul>                   | Maîtrise processus de transfert par les agents et les partenaires   | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Elus locaux</li> <li>- CARDER</li> <li>- R/TER</li> </ul>                            |
| Assister les villageois à élaborer les plans de gestion terroir   | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Un PGT finalisé</li> <li>- Un PGT restitué</li> <li>- 6 PGT en cours de finalisation.</li> </ul>  | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Exploitation frauduleuses développées.</li> <li>- Conditions illégales de travail de contrôle des structures</li> <li>- Structures villageoises non encouragées</li> <li>- Formation des SV et GV insuffisants</li> </ul> | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Accélérer rédaction par RZ et R/TER</li> </ul>   | Compréhension et disponibilité des concernés.   | <ul style="list-style-type: none"> <li>- R/TER</li> <li>- Elus locaux</li> <li>- CARDER</li> </ul>                            |
| Exécuter les actions dans le cadre de gestion des terroirs  | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Pratique feu précoce généralisée</li> <li>- Défrichement contrôlé</li> <li>- Transhumance contrôlée</li> <li>- Exploitation forestière chasse contrôlées.</li> </ul>                        |  | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Créer un cadre légal de travail pour les SV et comités</li> <li>- Renforcer leur organisation en réseau</li> <li>- Renforcer capacité de gestion des SVGT</li> </ul> | Prise en compte des PGT Par futurs conseils d'arrondissement et communaux   | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Partenaire à la base</li> <li>- Projet</li> <li>- CARDER</li> </ul>                  |
| Mettre en œuvre les actions d'accompagnement prioritaires dans le cadre de la gestion des terroirs                  | <ul style="list-style-type: none"> <li>- 18 GF sont assistés techniquement et matériellement</li> <li>- facilité à la radio M. Kouffé à travers contrat</li> <li>- Etude construction 2 retenues d'eau en cours</li> </ul>           | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Projet encore sectoriel</li> <li>- Difficulté de financement des infrastructures</li> </ul>   | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Mettre en œuvre action d'accompagnement prévues par la stratégie du Projet</li> </ul>  | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Clarification modalités de mise en œuvre</li> <li>- Disponibilité financement au niveau bailleurs du Projet</li> </ul> | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Projet CTP R/TER</li> <li>- Partenaires à la base</li> </ul>                         |
| Appuyer les villageois dans la recherche financement pour réaliser les activités non prises en compte par le Projet | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Ecole maternelle Alédjo de jeu Manigri</li> <li>- Sel iodé Pénéssoulou</li> <li>- Pisciculture, riziculture en cours à Diépani</li> <li>- Ecole (Taba)</li> <li>- Ecole (Wannou)</li> </ul> | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Préfinancement des travaux de micro projets</li> <li>- Retard dans l'exécution des travaux</li> <li>- Beaucoup de déplacements pour maintenir contact</li> <li>- Budget limité des institutions/ambassades</li> </ul>     | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Faciliter préfinancement par Projet</li> <li>- Rechercher autres institutions de financement</li> <li>- Former agents et villageois</li> </ul>                       | Mise en œuvre de la coopération décentralisée   | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Projet (VED, R/TER, RESE)</li> <li>- Partenaires à la base</li> </ul>                |

## Groupe 2

### Résultat 4 : L'organisation des groupes concernés pour la gestion soutenue des ressources naturelles est améliorée

| Activités   | Éléments   |  |  |   | responsabilités  |
|---|--|--|--|---|--|
|   | Niveau d'avancement  | Difficultés potentielle  | Approches de solution  | Condition de poursuite  |  |
| Améliorer les rapports entre le CDS et le Projet  | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Bonne collaboration</li> <li>- Tenue régulière des réunions</li> </ul>  | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Faible crédibilité de certains membres du CDS</li> <li>- Caducité très prochaine du CDS</li> </ul>  | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Promouvoir des élus locaux crédibles</li> </ul>   | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Etablissement d'une base de collaboration plus saine avec le futur Conseil Communal (CC)</li> </ul>  | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Projet</li> <li>- Actuel CDS</li> <li>- Futur CC</li> </ul>                       |
| Stimuler la mise en place et conseiller les structures locales appropriées en gestion terroir tenant compte des responsabilités traditionnelles |  |  |  |   |  |
| Renforcer le degré d'organisation des structures et acteurs des filières et exploitation  | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Groupement d'exploitation du bois et du charbon appuyés en matériel et en suivi</li> <li>- Groupements d'apiculteurs formés et appuyés</li> <li>- Renforcement du fonctionnement des groupements</li> </ul>   | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Organisation institutionnelle insuffisante</li> <li>- Méconnaissance de la rentabilité économique des activités</li> </ul>  | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Faire enregistrer les groupements</li> <li>- Faire une consultation sur la rentabilité économique des activités dans le terroir.</li> <li>- Créer des réseaux de producteurs par filière</li> </ul> | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Activités rentables</li> <li>- Motivation des acteurs</li> </ul>   | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Projet/Luso Consult</li> <li>- Acteur à la base</li> </ul>                        |
| Renforcer le degré d'organisation des structures de gestion des forêts classées   | <ul style="list-style-type: none"> <li>- 58 structures/groupements de gestion de la forêt classée de Pénésoulou sont fonctionnelles</li> <li>- formation sur la conduite et la gestion pépiniériste et plant</li> <li>- formation sur fabrication charbon</li> </ul>   | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Conflits de gestion interne</li> <li>- Analphabétisme</li> <li>- Certains membres sont peu crédibles</li> </ul>   | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Former agents d'encadrement</li> <li>- Former et recycler les structures et les membres</li> <li>- Informer suffisamment les membres des structures</li> </ul>                                      | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Création d'un cadre de concertation entre structures</li> <li>- Etablissement de relation entre les structures et d'autres institutions</li> </ul> | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Projet</li> <li>- Structures</li> <li>- Futur conseil d'arrondissement</li> </ul> |
| Former les membres des structures de base en organisation   | <ul style="list-style-type: none"> <li>- 8 structures de gestion des forêts formées en comptabilité</li> <li>- 30 GF formés en renforcement, fonctionnement</li> <li>- 5 documents de gestion traduits en 5 langues</li> <li>- textes de lois traduits et distribués</li> <li>- 12 projets dossier vulgarisation élaborés</li> </ul> | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Organisation institutionnelle insuffisante au niveau des terroirs</li> <li>- Faible capacité d'auto animation</li> <li>- Analphabétisme des membres des structures à la base</li> </ul> | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Renforcer l'organisation des SGVT</li> <li>- Former animateurs et animatrices du terroir</li> <li>- Organiser à terme les OP en un réseau communal</li> <li>- Alphabétiser les acteurs</li> </ul>   | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Disponibilité de financement pour assurer la formation continue des structures à la base</li> </ul>  | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Projet/Luso Consult</li> <li>- CARDER</li> <li>- Partenaire à la base</li> </ul>  |

### **5.3 Restitution des travaux en groupe N°3 (TG3)**

Les travaux en groupe 3 (TG3) se rapportent aux activités qui concourent au résultat 5 du plan d'action du PRRF. les participants ont donc réfléchi sur la poursuite de la production, transformation et commercialisation des produits de la forêt. Les difficultés qui peuvent apparaître à la fin du PRRF sont essentiellement l'arrêt des subventions, la faible capacité d'autofinancement des structures locales et de leur faible compétence technique.

Les propositions faites par ce groupe de travail sont :

#### **5.3.1 Approche de solution**

- Former des techniciens locaux.
- Former les agents des ONG.
- Impliquer l'USPP et les GV dans l'organisation des acteurs.
- Rendre professionnels les groupements d'apiculteurs.
- Rechercher des financements extérieurs.

#### **5.3.2 Conditions de poursuite**

- Maîtrise des feux de brousse.
- Adoption des techniques modernes d'exploitation des ressources forestières par les acteurs.
- Adhésion et disponibilité du service forestier.
- Maîtrise des textes forestiers par les acteurs.

#### **5.3.3 Responsabilités**

- ONG
- CARDER
- DFRN
- Structures locales.
- GV, USPP
- CLCAM

### Groupe 3

**Résultat 5 :** La production, transformation et commercialisation des produits de la forêt sont encouragés dans le sens d'une utilisation optimale des ressources naturelles

| Activités  | Difficultés potentielles   | Approches de solution   | Poursuite/conditions  | Responsabilités  |
|--|--|---|---|--|
| <b>Filières anacarde</b>   |  |   |   |  |
| Appuis techniques  | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Manque de techniciens</li> <li>- Abandon de nouvelles méthodes apportées par le Projet</li> <li>- Manque d'ONG compétentes</li> <li>- Manque de compétences en phytopathologie au CARDER</li> </ul> | Formation de techniciens locaux (producteurs) et des cadres du CARDER et de ONG   | Dysfonctionnement des institutions  | OP locales, CARDER et autres structures  |
| Appuis à l'organisation et à la commercialisation  | Faible capacité organisationnelle  | Continuation de l'organisation des acteurs avec implication des GV et USPP  |   | GV, USPP   |
| Appui financiers   | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Arrêt de subvention</li> <li>- Faible capacité d'auto financement</li> </ul>  | Recherche de nouvelles sources de financement   |   | CLCAM, USPP, GV, CARDER et autres  |
| <b>Filières Apiculture</b>   |  |   |   |  |
| Appuis techniques :  |  |   |   |  |
| <ul style="list-style-type: none"> <li>- Formation</li> <li>- Suivis</li> <li>- Evaluation</li> <li>- Bilan</li> </ul> | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Insuffisance de techniciens en la matière</li> <li>- Insuffisance de suivi</li> </ul>   | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Formation des producteurs locaux</li> <li>- Formation des formateurs locaux</li> </ul> | Maîtrise des feux de brousse  | <ul style="list-style-type: none"> <li>- CPR, CARDER</li> <li>- Structures locales compétentes</li> <li>- OP (GV, USPP)</li> </ul> |
| Appuis financiers pour le matériel (subvention crédits)  | Stagnation de l'activité voire régression  | Recherche de sources de financement   | Nécessité de financement pour la fabrication des ruches et autres équipements | -  |
| Appui organisation et à la commercialisation (Point de vente = CPR)  | Risque d'organisation et de non rentabilité des activités (bradage du miel)  | Renforcement capacité des groupements d'apicultures   | -   | -  |
| <b>Filière Charbon</b>   |  |   |   |  |
| Vulgariser des méthodes durables et plus productives   | Manque de compétences techniques et d'outils de vulgarisation  | Formation des acteurs et des formateurs   | Disponibilité des acteurs à accepter et appliquer les nouvelles méthodes      | Structures locales   |
| Appliquer les nouvelles méthodes vulgarisées   | Réticence des acteurs  | I-EC  | Adhésion et disponibilité du service forestier et des acteurs                 | CARDER<br>Structures locales   |
| Assurer les suivis de l'exécution de l'activité  | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Moyen financier et matériel</li> <li>- Retour à l'ancienne technique</li> </ul>   | Organiser les acteurs de façon conséquente  | Adhésion et disponibilité du service forestier                                | Structure locale<br>CARDER   |

**Résultat 6** : Les conditions pour une meilleure application des lois forestier en vigueur sont établis à travers l'administration forestière régionale en collaboration avec la population et leurs représentants

| Activité  | Difficulté potentielles   | Approches de solution   | Poursuite/Condition  | Responsabilité   |
|---|---|---|--|--|
| <ul style="list-style-type: none"> <li>- Vulgarisation des textes législatifs et réglementaires :</li> <li>- Animation : loi 93 - 009</li> <li>- Animation - Protection - chasse - nature</li> <li>- Amélioration du système de contrôle de l'exploitation du bois</li> </ul> | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Insuffisance du personnel forestier</li> <li>- Réticence dans l'application des textes</li> <li>- Manque des moyens matériels</li> <li>- Divergence des intérêts des acteurs</li> <li>- Démotivation des structures locales (SGT, AVD)</li> <li>- Opposabilité des actes des structures locales</li> </ul> | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Responsabilisation des structures locales</li> <li>- Information/Education communication des populations</li> <li>- Dotation de moyens matériels aux agents forestiers</li> <li>- Mise en confiance des acteurs autour des intérêts communs</li> <li>- Formalisation des structures mise en place</li> </ul> | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Augmentation du personnel forestier</li> <li>- Maîtrise des textes forestiers par les structures locales</li> <li>- Existence d'un climat de confiance entre les acteurs (agents forestiers, pop)</li> <li>- Développement de la communication</li> </ul> | <p>CARDER<br/>ONG, Structures locales (SGT)</p> <p>Administration forestière,<br/>Structures locales</p> |



#### **5.4 Restitution des travaux en groupe N°4 (TG4)**

Le groupe 4 avait pour mandat de procéder à une analyse des institutions concernées par la gestion des ressources naturelles. Tenant compte de l'élément décentralisation et de leur capacité, ces institutions ont été appréciées en terme d'éligibilité dans le processus de transfert de compétences et de pérennisation des acquis du Projet.

En confrontant les niveaux d'intervention, domaine d'activités et structures organisationnelles de ces différentes institutions par rapport à celle de la décentralisation (conseil villageois, conseil communal, et le conseil municipal), les participants ont conclu qu'il aura des risques d'interférences ou conflits d'attribution concernant les AVD, SVGT, SGUA, ADC, SIVGUA, ADEB, et CDS. Ce sont donc des institutions qui sont appelées à céder la place à celles reconnues par la loi sur la décentralisation. Mais, à cause du dynamisme des responsables de ces associations, il serait souhaitable qu'ils soient encouragés à intégrer les différentes institutions de la décentralisation pour continuer à jouer leur rôle actuel de protection des ressources forestières.

Les participants au groupe de travail 4 ont précisé que les organisations telles que les GV, USPP, ONG, les acteurs villageois au sein des structures décentralisées peuvent apporter leur appui à la pérennisation des acquis du Projet. Ils n'ont pas occulté les principaux services déconcentrés tels que le CARDER, le service forestier et la DFRN.

## Groupe 4 : Analyse des institutions et éléments de stratégie

| Institutions | Eléments d'appréciation  |   |   |  |  |  |   |   |  |  | Recommandations |
|--------------|--------------------------|---|---|--|--|--|---|---|--|--|-----------------|
|              | Composition structurelle | Nombre de fonctionnement                    | Niveau d'intervention                         | Domaine d'intervention   | Moyen d'intervention   | Compatibilité avec la décentralisation | Situation après-projet/décentralisation                       |   | Recommandations  |  |                 |
|              |                          |   |   |  |  |  | Forces  | Faiblesses  |  |  |                 |
| AVD          | Bureau exécutif          | Assemblée générale                          | Village                                       | Economique, Social, culturel   | Souscriptions, dons, legs  | -                                      | Négligeable   | - dysfonctionnement<br>- Risque d'interférence avec le conseil villageois | Non éligible   |  |                 |
| SVGT         | Bureau exécutif          | Plan de gestion de terroir                  | Terroirs villageois                           | Gestions ressources naturelles<br>Infrastructures socio communautaire<br>Forêts classées     | Souscriptions et subventions   | +                                      | Maîtrise des outils de gestion de terroir et plans villageois | Risque d'interférence avec le conseil villageois                          | Eligible, intégration des membres dans le conseil villageois |  |                 |
| SVGUA        | Bureau exécutif          | AG + réunion périodique, plan d'aménagement | Village                                       | Production végétale<br>Production animale<br>transformation<br>Economique social et culturel | Subventions + souscriptions  | +                                      | Maîtrise des outils d'aménagement                             | Risque d'interférence avec le conseil villageois                          |  |  |                 |
| GV           | C. administration        | AG + réunion                                |   | Production végétale<br>Production animale<br>transformation                                  | Ristournes + crédits   | +                                      | Maîtrise des techniques de production adaptées                |   | Eligible   |  |                 |
| ADC          | Bureau exécutif          | AG  | Commune                                       | Economique social et culturel  | Souscription, subventions, dons, legs<br>Aménagement<br>Gestion des ressources | -                                      | Fonctionnelle   | Risque d'interférence avec le C.AR  | Non éligible   |  |                 |
| ONG          | Bureau exécutif + CA     | AG + programme d'action                     | Village, Commune<br>Sous-préfecture<br>Nation | Développement rural, Santé, Education, Environnement   | Souscription, dons, legs, assistance technique                                 | +                                      | Fonctionnelle   | Jeune âgé des ONG, manque coordination des actions                        | Eligible - intégration des membres dans CAR                  |  |                 |
| SIVGUA       | Bureau exécutif          | AG + réunion périodique, plan d'aménagement | Commune                                       | Forêts classées  | Souscriptions subventions  | +                                      | Idem SVGUA  | Idem SVGUA  | Eligible intégration des membres dans CAR                    |  |                 |
| ADEB         | B. Exécutif              | A. Générale                                 | Sous-Préfecture                               | Economique, social, culturel   | Souscription, dons, legs   | + -                                    | Négligeable   | Risque de disparition   | Non éligible   |  |                 |
| CDS          | B. Exécutif              | Réunion + visite de terrain                 | Sous-Préfecture                               | Forêts classées<br>Forêts non classées<br>Terroirs villageois                                | Matériels roulants du PRRF   | -                                      | Négligeable   | Dysfonctionnement disparition   | Non éligible   |  |                 |

|                              |                              |  |                             |   |  |   |  |   |                                    |                                |
|------------------------------|------------------------------|--|-----------------------------|---|--|---|--|---|------------------------------------|--------------------------------|
| USPP                         | CA                           | AG + Réunion                                 | Sous-Préfecture             | Gestion intrants, crédits   | Ristournes, souscription, Prestation service | + |  | Force économique et organisationnelle   | -                                  | Eligible                       |
| CARDER                       | D.G, Secteur                 | Formation vulgarisation                      | Sous-préfecture département | Appui aux organisations paysannes<br>Production végétale,<br>Gestion ressources naturelles, infrastructures | Etat, Projet                                 | + |  | Force technique dans le développement rural et gestion des ressources naturelles reconnu par la loi | Insuffisance de personnel qualifié | Eligible (service déconcentré) |
| UDP                          | CA + Personnel administratif | AG + réunion                                 | Département                 | Gestion intrants, crédits, formation  | Souscription<br>Prestation de service        | + |  | Force économique et organisationnelle   | -                                  | Eligible                       |
| SCONGD                       | B. Exécutif                  |  | Départemental<br>National   | Développement rural,<br>Santé,<br>Education<br>Environnement  | Souscription, subventions, legs, dons        | + |  |   |                                    |                                |
| DFRN                         | Directions + services        | Application politique forestière coopération | National                    | Gestion ressources naturelles   | Budget national<br>Bailleurs de fonds        | + |  |   |                                    |                                |
| Partenaires au développement | Représentations nationales   |  | National<br>Sous-régionale  | Politique économique, sociale   | Assistance technique<br>Subventions crédits  | + |  |   |                                    |                                |



## **6 Acte final et recommandations**

A l'issue des résultats des travaux en groupe et des débats qui les ont enrichis, les participants à cet atelier ont formulé les recommandations ci-après :

- 1- Organiser une consultation nationale et internationale sur l'analyse institutionnelle des acteurs de la gestion des ressources naturelles dans la Sous-Préfecture de Bassila.
- 2- Favoriser la création d'un cadre de concertation entre tous les acteurs de gestion des ressources naturelles.
- 3- Poursuivre les réflexions sur les stratégies de transfert dans le cadre d'un séminaire national.
- 4- Convaincre les partenaires du Projet sur l'utilité des formations de courte et moyenne durée en vue de la mise en place des compétences tant au niveau des pérennisations des acquis du Projet.
- 5- Renforcer la capacité d'intervention des agents.
- 6- Engager un processus de collaboration effective avec les institutions et ONG crédibles et éligibles.
- 7- Renforcer la capacité technique et organisationnelle des organisations professionnelles en vue de leur autogestion visant le désengagement progressif du PRRF.
- 8- Elaborer le diagramme des institutions qui aideront à la pérennisation des acquis du PRRF par le staff du Projet.
- 9- Envisager, dans le plan d'opération pour la 2<sup>e</sup> moitié de la 4<sup>e</sup> phase du PRRF, l'élaboration de stratégie de consolidation des acquis du Projet.
- 10- Mettre en œuvre les actions d'accompagnement prévues avant la fin de la phase.
- 11- Réaliser une étude sur la rentabilité économique des activités dans la gestion des terroirs villageois.

## Conclusion / Recommandations

L'atelier sur la pérennisation des acquis du PRRF tenu à Bassila les 23 et 24 novembre 1999 marque le début d'un processus de transfert des compétences aux communautés. En effet le PRRF amorce la dernière étape de sa 4<sup>e</sup> phase et est supposée définitivement clôturée au plus tard en 2003, après 15 ans de vie.

Les 2 communications suivies ont suffisamment renseigné sur les effets positifs induits par le Projet.

On peut citer en autres :

- L'amélioration des capacités techniques des populations.
- L'amélioration des revenus des populations.
- La diminution du taux de chômage et d'exode rurale.
- La création d'associations ou groupements de gestion des conflits liés aux ressources naturelles, etc.

Afin de rendre durable et de pérenniser ces acquis, il faudra très rapidement penser à un système de transfert des compétences.

Les participants en groupes de travail ont réfléchi sur ces aspects de transfert et ont formulé des propositions et recommandations mentionnées ci-dessus dans les chapitres précédents.

La poursuite de cette réflexion sur le processus de la pérennisation des acquis du PRRF peut se résumer en trois points en tenant compte des discussions pendant l'atelier.

**1<sup>er</sup> point** : Capitalisation des acquis et renforcement de la capacité d'intervention des agents au cours de cette phase terminale du Projet.

**2<sup>e</sup> point** : Poursuivre l'analyse institutionnelle entamée, et réfléchir avec les communautés forestières de Bassila, en tenant compte de la décentralisation un cadre institutionnel de gestion des ressources forestières. Préciser les rôles des ONG, et ceux des associations de base comme les GU et l'USPP.

**3<sup>e</sup> point** : Penser un système de mobilisation Fonds pour la Gestion des Ressources Forestières (FGRF).

Les points 2 et 3 nécessitent une étude pour :

- Confirmer les activités à pérenniser.
- Analyser les capacités des différentes structures de base.
- Analyser les capacités d'autofinancement des activités de gestion des ressources naturelles à Bassila.
- Identifier les rôles des ONG et OP dans le système de transfert.
- Analyser le système législatif local formel et informel de gestion des ressources forestières.
- Proposer un montage institutionnel et financier pour la suite des actions après le Projet.

Cette étude devra impliquer largement les populations concernées, et les acteurs du Projet.

Un atelier de validation des résultats de l'étude ci-dessus décrite.

# Annexes

## **Annexe 1 : Termes de Référence pour l'Atelier sur la pérennisation des acquis du PRRF**

### **Introduction**

Ces termes de référence se rapportent à la sous-activité 7.1.3 « Suivre régulièrement les effets des activités du Projet ».

### **Objectif**

A l'issue de l'atelier, les effets des activités du Projet sont analysés et une stratégie consensuelle est obtenue pour garantir leur pérennité à la fin du Projet.

### **Résultats**

Les résultats suivants sont attendus :

- Les activités du Projet ainsi que leurs effets sont analysés résultat par résultat et une catégorisation est faite.
- Des réflexions sont menées pour adapter l'exécution des activités en cours dans le but de leur assurer une plus grande pérennité et la prise en compte des exigences de la décentralisation en cours.
- Une analyse des capacités organisationnelles des communautés, des institutions, de leur mode de fonctionnement et de leur degré d'autonomie est faite.

### **Méthodologie / Démarche**

L'atelier se déroulera en plusieurs séquences comme suit :

- Séquence 1
  - Communication 1 : Gestion des RN dans la Sous-Préfecture de Bassila, acteurs et financement par DJODJOUWIN L. Laurent.
  - Communication 2 : La nature des activités du PRRF et leurs effets : Vincent AGUEMON.
- Séquence 2 : Travaux en groupe

Les participants seront répartis en 4 groupes. Trois groupes travailleront sur les résultats 1 à 6 (2 résultats / atelier) et le 4<sup>e</sup> atelier fera des propositions sur les stratégies de transfert (quelles activités, pour quelles institutions). Le dernier groupe fera également une proposition sur la prise en compte dans l'exécution du Projet des impératifs de la décentralisation en cours dans le pays.

- Séquence 3 : Restitution des travaux en plénière et débats.  
Présentation des résultats finaux du séminaire et recommandations.

### **Animation de l'atelier**

L'animation de l'atelier sera assurée par deux modérateurs ayant une parfaite connaissance des mutations en cours dans la gestion des projets/programmes de la GTZ et des questions de décentralisation et de désengagement de l'Etat en faveur du secteur privé, des ONG et des OP.

## Consultants

Les consultants viennent préparer l'atelier un jour avant et prennent un jour pour rédiger le rapport.

**Lieu** : Foyer des jeunes de Bassila.

**Date** : Du 23 au 24 novembre 1999.

## Profil des participants

|                      |    |  |
|----------------------|----|--|
| - Staff du Projet    | 12 | (D/PRRF, CTP, RAF, RESE, R/FOR, R/FIL, R/TER, VED, 3 R/ZO, R/SUR). |
| - Luso-Consult       | 1  |  |
| - CDS                | 2  |  |
| - ONG/Bassila-Donga  | 2  |  |
| - OP                 | 10 |  |
| - CARDER (RDR + CPR) | 2  |  |
| - Animateurs et CPF  | 15 |  |

---

44 participants

Fait à Bassila, le 10 novembre 1999

## **Annexe 2 : Discours d'Ouverture de l'Atelier Présenté par le Directeur du PRRF**

- Messieurs les consultants,
- Messieurs les membres des structures villageoises de gestion des ressources naturelles,
- Chers collaborateurs,
- Mesdames et Messieurs,

Permettez-moi tout d'abord de souhaiter la bienvenue de M. Franck CZESNICK que vous connaissez très bien pour les missions qu'il a plusieurs fois effectuées à Bassila dans le cadre du PRRF et à M. Paul ONIBON Consultant et modérateur du présent atelier.

A tous, je dis merci pour avoir répondu présent à cet atelier.

L'objectif du travail qui nous réunit ici aujourd'hui 23 novembre 1999 dans la maison des Jeunes de Bassila est « la pérennisation des acquis du PRRF et l'élaboration des bases d'une nouvelle stratégie de gestion des ressources naturelles esquissée ».

En effet, le PRRF comme tous les autres Projets et institutions se préparent pour affronter les mutations qui s'annoncent d'ici à l'an 2000 dans le processus de transfert du pouvoir de gestion aux collectivités locales. Et compte tenue de cela, il s'avère important de réfléchir sur le devenir des différentes actions menées dans la gestion des ressources naturelles par rapport à nos différents acteurs.

Cet atelier constitue donc un atelier d'auto-évaluation au cours duquel vous serez amenés à égrener les différents résultats de notre plan d'opération afin d'un réajustement de celui-ci pour permettre de mieux nous outiller pour la phase 5 du Projet si celui-ci est reconduit.

Dans notre pays, le processus de décentralisation es enclenché. Ce processus évolutif intégrera nul doute de nouveaux facteurs dans la gestion des ressources naturelles. Dans ces circonstances, vos réflexions devront s'axer sur les nouvelles données politico-administratives et leurs rapports dans cette gestion.

Il s'agira d'ores et déjà, de songer à l'élaboration d'un projet de stratégie d'intervention en statuant sur le transfert de compétence et de technologie pour capitaliser les acquis du projet de façon durable.

Dans ce processus de transfert, l'approche participative doit être l'élément de base en développant le système d'information (éducation) communication.

Mesdames et Messieurs,

Chers collaborateurs,

Durant les deux jours que durera cet atelier, je ne doute de votre disponibilité et de votre sens de travail bien fait pour l'atteinte de l'objectif du présent atelier.

Au cours de vos travaux, je vous exhorte à une grande discipline, à l'écoute du prochain à une ouverture d'esprit critique constructif et de compréhension.

Accepter la règle du jeu de groupe pour aboutir à des résultats issus de consensus permettra d'user efficacement du temps.

En vous souhaitant plein succès à vos travaux, je déclare ouvert ce jour mardi 23 novembre 1999 dans la maison des jeunes de Bassila, l'atelier de pérennisation des acquis du Projet de Restauration des Ressources Forestières dans la Région de Bassila.

Je vous remercie.

### **Annexe 3 : Programme du jour 1 (23 - 11 - 99)**

|                                    |   |
|------------------------------------|---|
| 9 h                                | Accueil des participants  |
| 10h - 10h 15                       | Cérémonie d'ouverture.  |
| 10h 15 - 10h 30                    | Présentation des participants   |
| 10h 30 - 11h                       | Communication 1   |
| 11h - 11h 30                       | Communication 2   |
| 11h 30 - 11h 45                    | Pause   |
| 11h 45 - 12h 30                    | Débats  |
| 12h 30 - 13h                       | Constitution des groupes de travaux en atelier et explication des travaux |
| 13h - 15h                          | Pause déjeuner  |
| 15h - 18h                          | Travaux en groupe   |
| (Pause café à 16h 45 lors des TG). |   |

### **Programme du jour 2 (24 - 11 - 99)**

|                 |                                     |
|-----------------|-------------------------------------|
| 8h - 8h 15      | Point des activités du 23 -11 - 99  |
| 8h - 10h        | Travaux en groupe (suite)           |
| 10h - 10h 15    | Pause café.                         |
| 10h 15 - 11h 45 | Restitution des travaux en groupe   |
| 11h 45 - 13h    | Débats                              |
| 13h - 13h 30    | Synthèse et acte final de l'atelier |
| 13h 30 - 14     | Clôture de l'atelier.               |

## Annexe : Liste des participants à l'atelier

| N° | Nom et prénoms        | Structure / Fonction                |
|----|-----------------------|-------------------------------------|
| 1  | DRAMAN Taïrou         | R/FIL / PRRF                        |
| 2  | HAMIDOU SEKO Eliassou | R/TER / PRRF                        |
| 3  | ABDOULAYE Daouda      | R/Zone Sud /PRRF                    |
| 4  | AGBOLO Codjo          | Animateur / Adjirou / PRRF          |
| 5  | ZOUMAROU Moukaïla     | Animateur Niou / PRRF               |
| 6  | N'DA Romain           | Ani / Guiguissou / PRRF             |
| 7  | AVAKOUDJO Julien      | R/ Zone Nord / PRRF                 |
| 8  | AGBONOUKON Sévérin    | TS / SA                             |
| 9  | WELE I. Pascal        | RAF                                 |
| 10 | AKAKPO Claudine       | Animateur / Frignion /PRRF          |
| 11 | ASSANI Raoufou        | RDR / Bassila                       |
| 12 | ADAM Ibrahim          | Animateur / Alédjo / PRRF           |
| 13 | Elisée Ayéna          | Secrétaire G/P Wannou               |
| 14 | BRACKMANN Stefanie    | VED/PRRF                            |
| 15 | AGUEMON D. Vincent    | RESE/PRRF                           |
| 16 | GOUNOU Orou Dan       | Animateur / PRRF                    |
| 17 | Alassan Mamadou       | Cultivateur                         |
| 18 | Aliou Mounirou        | SIVGUA Pénésoulou                   |
| 19 | ALIASSIM Mohamed      | JAM à Tchétou                       |
| 20 | Alidou Salifou        | SVGUA Pénélan                       |
| 21 | AFFO Ramanou Imoussa  | Comité de contrôle Pénélan          |
| 22 | Adam Adama            | Animatrice Nagayilé / PRRF          |
| 23 | Gomou Dahana          | Présidente int-village              |
| 24 | AFO B.A.M. Saliatou   | Animatrice Bassila / PRRF           |
| 25 | LACROIX Eric          | CTP/PRRF                            |
| 26 | N'DA Louis            | D/PRRF                              |
| 27 | DJODJOUWIN L. Laurent | R/FOR PRRF                          |
| 28 | BEHOUNDJA K. Raoul    | Technicien forestier / PRRF         |
| 29 | Amidou Djibril        | Animateur PRRF                      |
| 30 | Biao Agbédé Alassane  | Animateur PRRF                      |
| 31 | GOMINA S. Issiaka     | Responsable Zone Est /PRRF          |
| 32 | ABDOULAYE Issa        | Animateur / PRRF                    |
| 33 | AZOKPOTA Raymond      | CPR Tchétou / Formateur             |
| 34 | EYOU K. Paulin        | C/PF Manigri                        |
| 35 | TAFFA Darius          | Comptable Fonds Contrepartie / PRRF |
| 36 | SOULE GOUYA           | Vice-président CTFB                 |
| 37 | ONIBON Paul           | GERAM Conseils / Modérateur         |
| 38 | FAAKI Valentin        | GERAM Conseils / Co-modérateur      |

## Annexe 5 : Présentation de M. Laurent DJODJOUWIN

« Gestion des ressources naturelles dans la sous-préfecture de Bassila au Bénin : acteurs, financement et capacités institutionnelles. » présenté par Djodjouwin L. Laurent, Ingénieur Agronome Forestier.

### Introduction

Afin de freiner la désertification due à la surexploitation des ressources naturelles et aux feux de brousse annuels, les populations de la sous-préfecture de Bassila s'organisent pour une gestion durable de leurs ressources. Les structures d'appui sur le terrain s'emploient dans le renforcement des capacités de gestion et d'organisation des populations.

Cette présentation, après une typologie des acteurs, met l'accent sur le financement des actions de gestion des ressources naturelles et sur l'analyse des capacités institutionnelles des principaux acteurs.

### 1- Présentation de la sous-préfecture de Bassila

| Caractéristiques | Superficie                           | Densité/population                          | Autres caractéristiques  |
|------------------|--------------------------------------|---|--|
| Zones            |                                      |   |  |
| Sous-préfecture  | 490.000ha<br>(4.900km <sup>2</sup> ) | 9hbts/km <sup>2</sup><br>46.416hbts en 1992 | 4 communes (Alédjo, Bassila, Manigri, Pénéssoulou)<br>33 villages<br>2 ethnies autochtones : Anii, Nagot<br>autres ethnies : Lokpa, Otamari, Peul, Kabiè, Kotocoli |
| Domaine classé   | 290.000ha<br>(2.900km <sup>2</sup> ) | –   | 4 forêts classées :<br>- Monts Kouffè : 179.920ha<br>- Ouari Maro : 102.130ha<br>- Pénéssoulou : 5.470ha<br>- Bassila : 2.500ha                                    |
| Domaine protégé  | 200.000ha<br>(2.000km <sup>2</sup> ) | –   | Forêts du domaine protégé :<br>- forêts naturelles privées<br>- plantations privées<br>- forêts sacrées  |

Tableau n°1 : Présentation de la sous-préfecture de Bassila

### 2. Dégradation des formations naturelles

L'activité la plus importante pratiquée dans la région est l'agriculture. Elle occupe la quasi-totalité des ménages de la sous-préfecture. A côté des agriculteurs autochtones, il y a un grand flux migratoire d'agriculteurs venant des régions septentrionales du pays vers la zone de Bassila à la recherche de terres fertiles. Ainsi, plusieurs milliers d'hectares de galeries et de forêts denses sèches sont détruits annuellement pour l'installation des cultures d'igname, de maïs, de coton, etc. Le mode de culture pratiqué est l'agriculture itinérante sur brûlis. L'installation des cultures le long des cours d'eau favorise une érosion pluviale et éolienne qui accélère leur ensablement.

Les énormes ressources pastorales dont dispose la zone de Bassila entraîne également un mouvement très important de transhumants nationaux et étrangers qui y séjournent à partir d'Octobre jusqu'en Mai de chaque année causant beaucoup de dégâts sur la végétation naturelle et le sol (piétinement, élagage, ébranchage, émondage, étêtage, etc.).

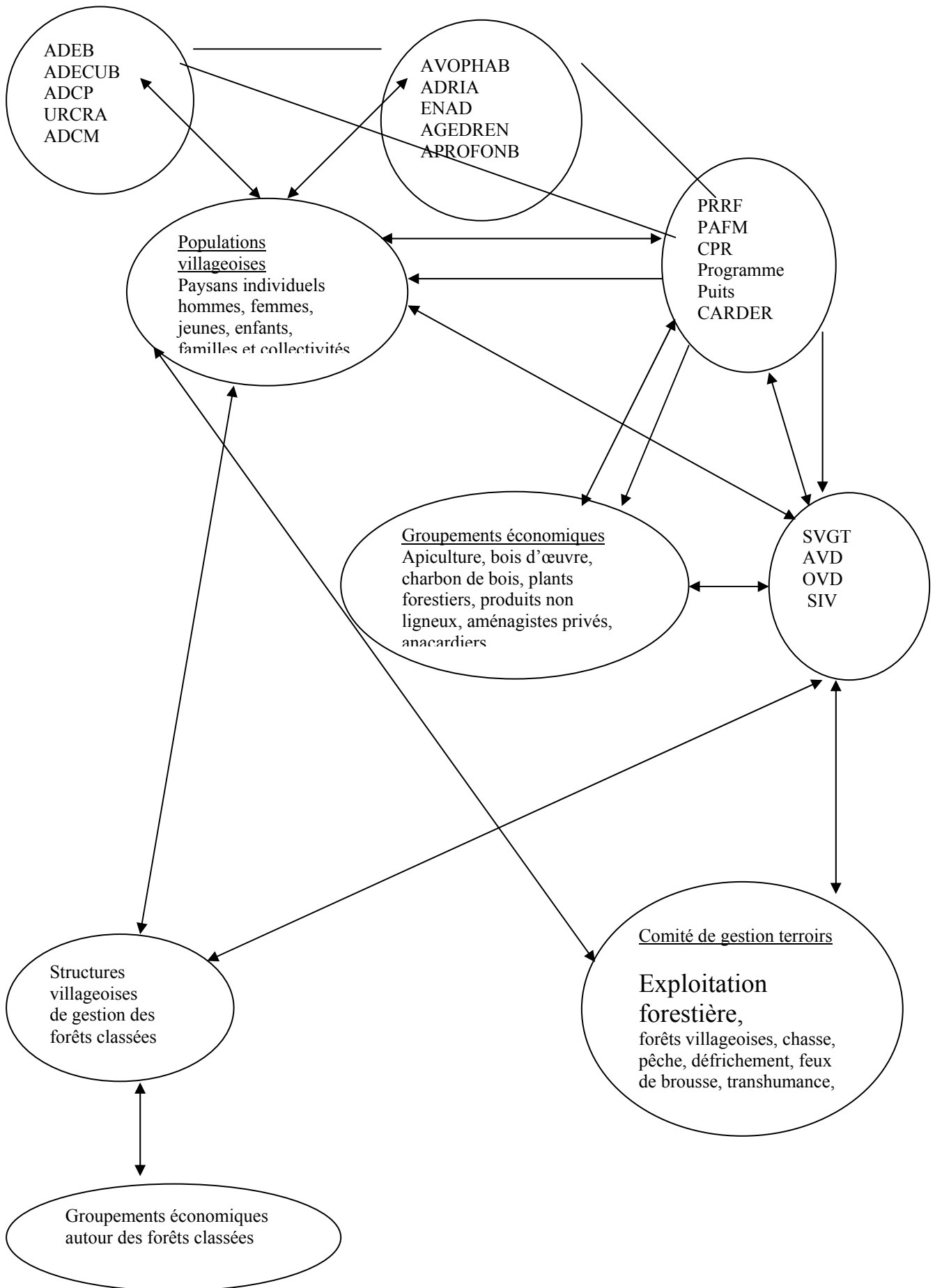
Etant la région la plus boisée du Bénin, la zone de Bassila est celle qui fournit la plus grande quantité de bois d'œuvre, charbon de bois, bois de feu, à tout le pays : Ainsi, des activités liées à l'exploitation anarchique des ressources ligneuses sont très développées. Dans un passé récent, cinq scieries étaient encore fonctionnelles. Il y a toujours un nombre de plus en plus grandissant d'exploitants clandestins utilisant la tronçonneuse pour scier le bois.

Il faut ajouter à tout cela, le passage des feux tardifs pendant les mois de Janvier, Février, Mars, et Avril de chaque année. Avec 4.591 ménages agricoles et une taille moyenne des ménages de 9,3 le taux de déforestation pour des fins agricoles est estimé à 5% de la superficie cultivable par an.

### **3. Présentation des acteurs de gestion des ressources naturelles et leurs relations**

Il n'existe aucun cadre de concertation entre les structures d'appui bien qu'elles interviennent avec les mêmes partenaires. Les organisations communautaires n'ont pas non plus de cadre de concertation. Les relations entre les organisations communautaires et les structures gouvernementales ont été pendant longtemps orientées vers l'assistanat. De plus en plus, on assiste à des relations de partenariat entre ces deux acteurs.

Les relations peuvent être schématisées de la façon suivante : (voire page suivante)



- Relations sporadiques et informelles
- Relations d'assistantat
- ↔ Relations de partenariat

## 4. Financement des actions de gestion des ressources naturelles

Le financement des actions de gestion des ressources naturelles a suivi une évolution. Jusqu'à un passé très récent, les structures d'appui assistent financièrement et matériellement les organisations communautaires sans exiger d'elles une certaine contribution. Cet état de fait ne permet pas toujours de tester le degré de motivation ni de les responsabiliser. Les tableaux suivants montrent quelques exemples de financement des actions de gestion des ressources naturelles par les structures d'appui et la contribution des organisations communautaires.

| Structures d'appui  | Association de développement              | ONG  | Projets                                     |   |   |  | CARDER   |
|---|---|--|---|---|---|--|--|
|   |   |  | CPR   | PAFM                                    | Programme Puits   | PRRF   |  |
| Eléments d'appréciation   |   |  |   |   |   |  |  |
| Début des activités   | vers 1970                                 | 1995   | 1992  | 1989                                    | 1980  | 1988   | -  |
| Groupes cibles  | Tous les villageois de la sous-préfecture |  |   | commune de Manigri                      | Tous les villageois de la sous-préfecture                   |  |  |
| Domaine d'intervention  | Développement socio-économique            | Protection de l'environnement                      | Formation, Sédentarisation des agriculteurs |   | Reboisement, appui aux groupements                          | Construction de puits, Protection de l'environnement       | Aménagement des forêts, Gestion terroirs villageois, Développement des filières, Surveillance de l'exploitation, Appui aux groupements |
| Activités d'intérêt pour les communautés  | Infrastructures socio-communautaires      | Assainissement, Reboisement, Protection des forêts | Formation, Crédit de matériel               | Appui en Matériel, Production de plants | Réalisation de puits, Curage de puits, Production de plants | Activités forestières, Appui matériel, financier Formation | Infrastructures socio-communautaires, Formation, Appui en matériel   |
| Financement direct et indirect des actions de gestion des ressources naturelles | Variable, surtout infrastructures         | Matériel, Main d'œuvre                             | Crédit, Entretien des stagiaires,           | Matériel, Achat de                      | Matériel, Main d'œuvre locale,                              | Matériel, Finances, Main d'œuvre,                          | Matériel, Crédit, Main d'œuvre   |

|  |  |                                       |  |  |   |                                  |           |
|--|--|---------------------------------------|--|--|---|----------------------------------|-----------|
| par les structures d'appui   |  | Achat de plants                       | Puits pour les écoles et les stagiaires                          | plants   | Achat de plants                                 | Achat de plants                  |           |
| Contribution des communautés au financement des actions (négociées ou fixées à l'avance) | Variable selon les infrastructures, en nature et en espèce (fixées à l'avance).<br><br>La mobilisation se fait par des cotisations | Variable, en nature après négociation | Fixée à l'avance, en facteurs de production : une paire de bœufs | Fixée à l'avance, en nature : force de travail | Fixée à l'avance : 150.000 francs CFA par puits | Fixée après négociation 15 à 50% | En nature |

**Tableau n°2** : Domaines d'intervention des structures d'appui et leur cadre de financement des actions de gestion des ressources naturelles

5. Analyse des capacités institutionnelles de gestion et de management de quelques acteurs présents et futurs de la gestion des ressources naturelles à savoir service forestier, CARDER, communautés rurales, ONG, nouvelles communes (voire annexe à ce document)

## Conclusion

L'aménagement des forêts naturelles et la gestion durable des ressources des terroirs villageois sont une nécessité si l'on veut freiner la désertification qui menace la sous-préfecture de Bassila. Vu l'importance du défi à relever, les acteurs en présence doivent œuvrer inlassablement dans ce sens. Les structures doivent aider les communautés à renforcer leurs capacités de gestion et leur transférer les techniques nécessaires à travers les formations continues par la pratique. La mobilisation des ressources financières devra se faire de plus en plus en comptant sur les ressources endogènes pour garantir la durabilité des actions et la régularité du financement. Un cadre formel de concertation et de négociation doit être créé entre tous les acteurs pour l'harmonisation des stratégies. Ainsi, et pour l'intérêt de tous, les ressources naturelles seront conservées, protégées et gérées durablement pour les générations présentes et futures.

## Bibliographie

DJODJOUWIN, L. L. (1999) : Aménagements participatifs des formations naturelles au Bénin. Le cas de la sous-préfecture de Bassila dans le département de l'Atacora. Acte de

l'atelier international sur la foresterie communautaire en Afrique. 26-30 avril 1999. Banjul, Gambie

MINISTERE DU DEVELOPPEMENT RURAL : (1999) Plan d'Aménagement de la Forêt Classée de Pénésoulou. Bénin.

POUSSE, F. & al (1999) : Audit institutionnel du secteur forestier. Atelier des 26 et 27 octobre 1999. Diagnostic du secteur forestier. MDR/DFRN/PGFTR.

SODEIK, E. (1996) : Le développement négocié : courtiers, savoirs, technologies. Interfaces sans courtiers. Conditions d'émergence du courtage et conséquences de son absence. Colloque international de l'APAD. Université de Hohenheim. 5-8 juin 1996.

**Annexe** : Analyse des capacités institutionnelles de gestion et de management de quelques acteurs présents et futurs de la gestion des ressources naturelles à savoir service forestier, CARDER, communautés rurales, ONG, nouvelles communes.

« Tiré de l'Audit institutionnel du secteur forestier/Diagnostic/Atelier des 26 et 27 octobre/Document de travail. »

## **2.5 Une faible capacité de la DFRN.**

L'efficacité future de la DFRN ne sera pas seulement freinée par des contraintes liées à son environnement extérieur ou aux relations interinstitutionnelles actuelles, elle sera aussi conditionnée par ses propres capacités internes et celles-ci s'avère aujourd'hui faibles.

La DFRN souffre tout d'abord d'un manque réel et chronique de moyens matériels, notamment de déplacement. Ceci s'explique par la faiblesse des dotations budgétaires (que nous verrons ensuite), mais aussi par un déséquilibre entre les traitements du personnel et les autres charges de fonctionnement, conduisant à une optimisation limitée des ressources humaines actuelles.

La DFRN et ses services déconcentrés souffrent ensuite de moyens financiers réduits : les dotations budgétaires 95 ne s'élevaient qu'à 200 M° F CFA, soit un montant inférieur aux contreparties nationales, rendant le service forestier fortement dépendant des appuis extérieurs (le fonds forestier national préconisé à plusieurs fois n'a pu être mis en place). Ces faibles dotations budgétaires sont à relier à un faible niveau de rentrées fiscales, accentuant la moindre priorité accordée par les décideurs à ce secteur, au sein du MDR comme du Gouvernement.

La DFRN souffre enfin d'un sous-effectif grave puisque le personnel permanent ne représente qu'un tiers des effectifs requis pour les missions à assurer. Cette situation n'est pas seulement due au quasi-gel des recrutements dans la Fonction Publique, mais également à un moindre priorité accordée au secteur par les décideurs ainsi qu'à une capacité limitée d'argumentation de la DFRN pour faire évoluer cette attitude. Ce sous-effectif aurait pu être compensé par un recours accru aux acteurs extérieurs mais celui-ci est resté le plus souvent limité aux projets.

La faiblesse des moyens matériels, financiers et humains n'expliquent pourtant par tout dans la mesure où la DFRN ne tire pas suffisamment parti de ceux existants aujourd'hui. D'autres contraintes se posent, qu'il faudra résoudre pour maximiser les retombées d'un renforcement des moyens matériels, humains ou financiers.

Le rattachement des services forestiers au sein des CARDER a permis une meilleure sensibilisation des services agricoles aux impératifs d'une gestion durable des RN et a posé les bases d'une approche intégrée du développement rural. Mais cette intégration des services forestiers a aussi généré des contraintes importantes : un affaiblissement des relations entre DFRN, DFPRN et agents de terrain, un manque d'orientation et de suivi des services forestiers faute d'une implication des CARDER et des SDR dans ces fonctions, une moindre attention portée par les CARDER à la fonction de contrôle forestier, une priorité accordée au développement agricole limitant les moyens d'action et les impacts des activités de sensibilisation des forestiers, une faible intégration des agents forestiers au sein des CARDER. L'intégration dans les CARDER était une bonne idée mais elle impliquait une intégration réelle de la politique forestière dans celle du développement rural. Tant que cela ne sera pas le cas et que les CARDER seront toujours jugés sur leurs résultats de développement contonnier, les avantages du positionnement des DFPRN au sein des CARDER ne pourront pas jouer. Et les relations de travail cloisonnées entre les directions centrales du MDR ne faciliteront pas cette évolution.

Les cantonnements, qui ont officiellement disparu avec la restructuration du MDR, existent encore sur le terrain. La densité des zones forestières dans le Centre et le Nord justifie cet

échelon intermédiaire pour suivre et appuyer les postes forestiers. Mais leur inexistence officielle entraîne des relations hiérarchiques et fonctionnelles particulièrement confuses entre les CARDER, les DFRN, les SDR et les CPF.

L'efficacité de la DFRN et de ses services déconcentrés est également réduite par un déficit de management, au sens de la capacité des responsables à diriger, motiver et entraîner leurs équipes, ainsi qu'à orienter, responsabiliser et suivre leurs échelons inférieurs. Cela est lié à la rareté des profils correspondants, à la faible importance accordée à cette fonction et aux aspects culturels souvent incompatibles avec de telles fonctions.

Ce déficit de management est aggravé par un défaut général de procédures et de guides internes, touchant au premier chef l'approche participative elle-même qui n'a jamais fait l'objet d'une capitalisation et d'une synthèse des différentes expériences menées, et encore moins d'un guide méthodologique clair et précis.

Ce déficit est d'ailleurs tout relatif dans la mesure où les supports existants, comme le manuel du chef de poste, ne font pas l'objet d'évaluation et ne paraissent pas être utilisés comme ils le devraient. L'appropriation des outils, à commencer par ceux de planification et de suivi-évaluation par les cadres, pose problème.

Quant à l'organigramme central, il est antérieur à la nouvelle politique forestière et ne correspond pas au décret de réorganisation du MDR de 97, faute d'un arrêté mettant en place les services prévus et précisant leurs attributions (l'arrêté attend depuis 2 ans les décisions de réorganisation du secteur). De ce fait plusieurs fonctions importantes, touchant au développement et au suivi des capacités des communautés rurales, des ONG ou des opérateurs privés, sont omises ou négligées.

Mais le problème de fond qui nous paraît le plus grave pour l'avenir touche aux ressources humaines de l'administration forestière.

Les profils actuels des agents sont le plus souvent inadaptés aux fonctions nouvelles ou à développer dans le cadre de l'approche participative : établissement du diagnostic initial, animation de l'élaboration concertée du plan d'aménagement ou du plan de gestion, appui à la structuration et au fonctionnement des groupements d'exploitation et de gestion, voire dans une moindre mesure sensibilisation et formation / vulgarisation. Cette inadéquation s'explique par la formation initiale inadaptée d'un effectif vieillissant recruté pour sa majorité avant la nouvelle politique forestière, l'insuffisance de formation continue, une gestion non rationnelle du personnel, et une faible pérennisation des acquis humains des projets.

La formation continue ne réglera que partiellement cette contrainte compte tenu des capacités limitées d'évolution d'une part importante des agents, soit parce qu'ils sont trop âgés pour acquérir de nouvelles connaissances, soit parce qu'ils ne disposent pas des qualités intrinsèques de communication et de pédagogie indispensables, soit encore parce qu'ils sont réticents à évoluer vers une approche remettant en question leurs méthodes de travail et réduisant leurs activités traditionnelles de contrôle routier.

Une part importante du personnel forestier est aussi démotivé. Certains sont découragés par une politique de développement rural contradictoire avec une gestion durable des RN, le manque de moyens, les défaillances du système judiciaire ou encore une reconnaissance insuffisante des décideurs. Mais plus grave encore, beaucoup d'agents forestiers sont soit complaisants vis-à-vis des exploitants frauduleux, soit corrompus de façon passive et même active en s'impliquant eux-mêmes dans ce type d'exploitation abusive et illégale.

L'inadéquation du personnel actuel, l'absence de suivi périodique des agents et d'évaluation de leurs performances et l'absence générale de sanctions contre le personnel indélicat renvoient à un déficit de fond concernant la gestion des ressources humaines. Celle-ci est aujourd'hui le plus souvent déconnectée d'une gestion rationnelle et plutôt régie par un système de pressions familiales, sociales ou politiques sur les décideurs. Cela explique alors que les agents indélicats sont intouchables et poursuivent leurs pratiques néfastes, que les

compétences existantes ne sont pas toujours aux postes où on pourrait le mieux en tirer profit, que le rendement des agents performants fait rarement l'objet de récompenses.

Deux points sont quand même à noter pour nuancer ce bilan plutôt sombre. D'une part il existe des agents motivés et performants, faisant de leur mieux avec les moyens dont ils disposent. D'autre part le cas inverse des projets montre que certains agents sont capables d'évoluer lorsqu'ils ont un profil initial adéquat, sont motivés pour évoluer, placés dans de bonnes conditions, formés et bien suivis.

Tous ces déficits rendent plutôt pessimistes quant à la capacité de la DFRN de jouer pleinement son rôle, tant au niveau central que départemental ou local. D'autant que réduire ces déficits demandera une évolution profonde de l'administration, or celle-ci n'a pas fait preuve d'une capacité significative d'évolution depuis 5 ans que la nouvelle politique forestière a été adoptée. Les multiples propositions de réforme se sont en effet rarement traduites par des actes concrets depuis 94.

A notre avis, cela est lié à 3 facteurs :

Le mandat du comité de suivi de mise en œuvre de la politique forestière limité à des points concernant les attributions et le rattachement des institutions, sans traiter des problèmes structurels liés aux ressources humaines et aux méthodes de travail.

- L'immobilisme de la DFRN et de ses services déconcentrés, réticents à des changements dont ils ne voient que les inconvénients par la remise en cause d'avantages acquis et se retranchant alors derrière le manque de moyens pour expliquer leur faible efficacité.
- Le manque de pressions extérieures, de la part du MDR ou du Gouvernement, pour réformer en profondeur l'administration forestière.

Finalement l'appui institutionnel du PGRN a atteint ses objectifs en posant les bases nécessaires à l'évolution de la DFRN, mais n'a eu qu'un impact très limité compte tenu des déficits structurels qui freinent toute appropriation et mise en pratique de ces bases politiques, juridiques ou méthodologiques.

## 2.6 Une capacité encore fragile des communautés rurales

Les communautés rurales, dans le domaine protégé comme dans les forêts classées, vont devenir un acteur de plus en plus important de la politique forestière, et à terme son acteur principal. Le bilan des approches pilotes mises en œuvre s'avère certes positif, tant du point de vue des retombées sur le niveau de vie des communautés touchées que du point de vue de la réduction des pressions sur les RN (bien les rapports d'évaluation fournissent peu d'éléments concrets à ce sujet). Néanmoins les acquis restent fragiles, qu'il s'agisse de la pérennité des organisations villageoises mises en place ou de l'évolution des comportements et attitudes des communautés dans le sens d'une gestion durable des RN. Des erreurs étaient bien entendu inévitables dans des projets pilotes. L'important sera d'en tirer les enseignements pour le futur.

La réussite de l'approche participative est tout d'abord conditionnée par l'adhésion réelle des communautés à la gestion durable et participative des RN. Cette adhésion paraît encore fragile, sous l'influence de plusieurs facteurs possibles :

l'implication parfois limitée de certains acteurs, notamment les autorités traditionnelles, dans l'élaboration du plan d'aménagement ou du plan de gestion de terroir.

- Une légitimité insuffisante des structures mises en place, en partie parce que ces structures ont souvent été créées pour les besoins du projet sans assise sur les mécanismes réels de pouvoir au sein des communautés.
- Une adhésion sous-tendue par une stratégie de captage d'une rente extérieure, amenant à une adhésion de façade aux objectifs du projet.

- Des rapports avec le forestier encore souvent marqués par une relation de chef à administrer et non une logique de partenariat, par le manque de maîtrise des dynamiques locales par les forestiers et par leur image peu positive.
- Une difficulté pour les projets de GRN de répondre aux attentes prioritaires des communautés rurales en termes d'éducation, de santé, ou d'infrastructures.

Ces différents déficits ont alors freiné l'adhésion profonde des communautés rurales à la gestion durable.

Les projets pilote ont permis un transfert de compétences intéressant, conduisant à l'établissement de premières capacités de mise en œuvre dans le domaine de l'exploitation sylvicole ou dans les activités génératrices de revenu. Ces capacités restent à consolider, tant dans le domaine de l'organisation et de la gestion que pour ce qui touche à la maîtrise des activités économiques les plus techniques. Les acquis des projets pilotes en matière d'élaboration de modules de formation seront des supports importants pour réduire ces faiblesses.

Les communautés auront aussi à assurer la maîtrise d'œuvre des plans d'aménagement ou de gestion, condition nécessaire à leur responsabilisation dans la gestion des RN. Et dans ce domaine les inquiétudes sont fortes quant à l'avenir des structures mise en place, suite à plusieurs contraintes : la complexité des fonctions à maîtriser compte tenu du niveau des villageois, un détournement possible de ces fonctions par les plus lettrés avec un risque possible de manque de transparence dans la gestion, un bénévolat irréaliste conduisant à la démotivation des dirigeants.

L'approche participative prévoit une prise en charge progressive des coûts récurrents du plan d'aménagement ou de gestion par les contributions des groupements d'exploitation. Aujourd'hui cet autofinancement est problématique, comme le souligne les différents rapports d'évaluation, aussi bien dans le domaine protégé que dans les FC. Pourtant il paraît possible selon l'étude récente de Christophesen et Tossou. Tout dépendra en fait du développement des activités économiques et du taux de recouvrement des contributions. Celui-ci est aujourd'hui très faible (de l'ordre de 30%) du fait de la rentabilité limitée des groupements d'exploitation, de l'indemnisation réduite des collecteurs quasi-bénévoles et de leur manque de moyens de déplacement. Mais ce faible recouvrement nous paraît aussi et surtout lié à l'adhésion encore fragile des communautés, à la légitimité parfois limitée des structures de gestion et dans certains cas au manque de transparence dans leur comptes.

Enfin les structures villageoises devront jouer un rôle important en appuyant le service dans ses tâches de contrôle, soit en veillant au respect des normes et critères définis dans le plan, soit en exerçant une première pression sur les contrevenants, soit encore en alertant les agents pour les cas dépassant les possibilités des villageois. Les approches pilotes font état d'un bilan positif de cet appui des communautés au contrôle. Mais des dérives possibles et bien réelles devront être prévenues et maîtrisées :

Une confusion avec le « tout est permis », si l'approche menée n'insiste pas suffisamment sur le maintien d'un contrôle minimum par l'Etat,

- Une tentation des communautés de venir en substitution et non en appui au service forestier, avec des risques graves d'abus de pouvoir.
- Un manque de réaction rapide et efficace des services forestiers et judiciaires lorsqu'un contrevenant est signalé puis appréhendé, amenant alors les communautés à tomber dans l'un ou l'autre des deux travers précédents.
- Les fortes tentations proposées aux communautés par les exploitants frauduleux.

L'approche participative est un choix stratégique pertinent (et de toute façon la seule alternative existante à l'ancienne politique centrée sur la protection et la répression). Mais les capacités des communautés rurales sont délicates à établir et à développer, notamment pour obtenir une adhésion réelle et profonde de la majorité à une gestion durable des RN. Les

difficultés soulignées ci-avant et les différentes dérives possibles impliqueront alors des besoins d'appui étendus et des compétences solides de la part des acteurs en charge des fonctions d'appui-conseil.

## **2.7 Des capacités des ONG mal connues, peu valorisées et à renforcer**

Parmi les acteurs extérieurs pouvant appuyer la mise en œuvre de la politique forestière, les ONG ont un rôle important à jouer. L'atelier du 7 septembre avait en effet conclu qu'ils devaient progressivement prendre en charge : le diagnostic préalable, la sensibilisation des communautés, l'animation du processus de concertation, la formation et la vulgarisation et l'appui à la structuration puis au fonctionnement des groupements villageois.

Les capacités potentielles des ONG sont aujourd'hui mal connues, et c'est là un premier déficit au sein de la DFRN. Il est donc difficile de les évaluer avec précision. De plus elles sont peu valorisées en dehors des projets. Pourtant elles existent comme le montrent le nombre d'ONG agréées, leurs domaines d'activités privilégiés en adéquation avec les besoins de la politique forestière, ou encore l'appui qu'elles ont déjà fourni aux projets ou qu'elles pourraient fournir à l'avenir (notamment lorsque les contractuels d'un projet achevé crée une ONG).

Bien que mal connues, ces capacités restent à renforcer, comme en témoigne une répartition spatiale concentrée sur l'Atlantique, une implantation souvent insuffisante sur le terrain ou encore des compétences organisationnelles et techniques encore réduites.

Et si ces capacités sont encore limitées, mal connues et peu valorisées, on peut l'attribuer au manque de moyens pour financer leurs interventions, mais aussi à un défaut d'appui et de suivi de l'administration forestière. En effet la participation accrue des ONG, prônée par la politique forestière, ne s'est traduite ni par une fonction clairement établie au sein de la DFRN, ni par une stratégie et des mesures concrètes. Pour les forestiers la faible ouverture des ONG et leurs attitudes de « donneurs de leçons » n'ont pas non plus favorisé l'évolution attendue.

## **2.8 Les risques à la gestion des ressources naturelles par les communes**

Le processus de décentralisation permettra prochainement l'arrivée d'un nouvel acteur dans la gestion des ressources naturelles : la commune. Aussi est-il important d'intégrer dès maintenant cette évolution en se demandant quelles sont les contraintes potentielles à l'exercice de leurs compétences dans le sens d'une gestion durable.

Il faut tout d'abord souligner que la gestion participative des ressources naturelles est un premier pas intéressant et cohérent avec le processus de décentralisation, en s'inscrivant dans une logique d'implication et de responsabilisation des communautés rurales d'une part, et de vision de la forêt comme un patrimoine collectif au service du développement des communautés locales d'autre part. La mise en place des communes prolongera et renforcera naturellement ces premières évolutions.

Mais elle s'en distinguera sur 3 points importants : (i) la mise en place des communes s'imposera aux forestiers (alors que l'approche participative est un processus initié, préparé et géré par eux), (ii) la commune se verra reconnaître des compétences en lieu et place de l'Etat central (alors que la gestion participative délègue des responsabilités aux communautés), (iii) la commune financera et mettra en œuvre son plan de développement en faisant appel aux prestataires de son choix (alors que l'approche participative fait du service forestier un passage obligé).

Concrètement la commune assurera : (i) la conception des plans communaux de développement, intégrant la gestion des RN, en concertation avec les acteurs locaux et en

conformité avec les stratégies sectorielles et les dispositions légales en vigueur, (ii) leur maîtrise d'œuvre, de leur planification à leur suivi, (iii) leur mise en œuvre, directement ou en s'appuyant sur des prestataires, (iv) leur financement progressif, (v) l'adaptation de la réglementation locale.

Parallèlement l'Etat verra donc son rôle se réduire et évoluer, en se recentrant sur : (i) la tutelle des communes, (ii) la coordination des plans communaux entre eux et avec les plans nationaux, (iii) le contrôle du respect des dispositions légales en matière d'exploitation des ressources naturelles. De plus les services forestiers deviendront des prestataires de service, en concurrence avec les autres acteurs possibles, en matière d'appui-conseil pour la conception, la maîtrise d'œuvre et la mise en œuvre des plans de développement.

Pour que cette évolution aille dans le sens d'une gestion durable des RN, plusieurs contraintes se posent dès aujourd'hui ou sont à prévoir.

Alors que l'élection des communes est officiellement prévue dans les mois à venir, le cadre légal reste à compléter dans plusieurs domaines : (i) le transfert exact de patrimoine de l'Etat vers les communes, (ii) le transfert exact des ressources, (iii) les limites du contrôle de légalité en fonction de l'interprétation possible du fait que « la commune élabore son plan de développement en conformité avec les stratégies sectorielles », (iv) les mécanismes d'articulation des plans locaux, communaux, départementaux et nationaux. Le manque d'indications précises sur points précédents est d'autant plus inquiétant qu'il est révélateur d'un manque de réflexions et d'initiatives de la DFRN dans ce domaine, alors que celle-ci aura pourtant à préparer et accompagner la mise en place des communes. De plus, les textes d'application sont en cours d'élaboration mais les délais semblent très courts, si les élections sont prévues dans les mois à venir, pour les exploiter et préparer avec soin la mise en place des communes et la réorganisation parallèle des services déconcentrés de l'Etat.

Quant à la capacité de l'administration forestière à jouer son futur rôle face aux communes, elle paraît aujourd'hui réduite. En effet, elle ne semble pas prête à se positionner comme un prestataire d'appui au service de l'acteur communal, alors que l'approche participative pourrait être l'occasion d'anticiper l'évolution de son organisation, de ses méthodes et de ses prestations. De plus, il est à craindre que la tutelle exercée par le préfet, en s'appuyant sur les services forestiers, soit faussée si ces derniers sont tentés de faire évoluer le contrôle de légalité vers un contrôle d'opportunité en prenant au pied de la lettre le contrôle de la conformité des plans communaux avec la stratégie sectorielle.

Quant au rôle des communes dans le domaine protégé, trois risques importants devront être prévenus et maîtrisés.

Le premier touche aux ressources humaines. Si les maires et conseillers communaux ne maîtrisent pas les bases des fonctions qu'ils seront amenés à assurer, et s'ils ne comprennent pas ou n'adhèrent pas aux impératifs d'une gestion durable des RN, le risque est grand d'une exploitation non rationnelle de celles-ci.

Le deuxième risque concerne la question-clé du financement des communes. Si des ressources complémentaires significatives ne leur sont pas transférées, compte tenu de la faiblesse des recouvrements fiscaux locaux, on peut craindre que la commune ne cherche à assurer son autofinancement par une exploitation abusive, directe ou indirecte, des ressources naturelles.

Le dernier risque important touche aux conflits potentiels entre les élus communaux et les structures existantes de gestion locale des ressources naturelles, notamment s'il y a contradiction dans les choix respectifs de gestion, où s'il y a conflits de compétences pour leur mise en œuvre. Les communes auront certes tout intérêt à s'appuyer sur les acteurs locaux existants, pour l'élaboration et la mise en œuvre des plans de développement, mais rien ne les y oblige. La loi prévoit certes deux organes complémentaires, le conseil d'arrondissement et le conseil de village. Mais ceux-ci n'ont qu'une voix consultative. De plus le chef du conseil d'arrondissement est désigné par le conseil communal en son sein, ce

qui limite son indépendance. Quant au conseil de village, le mode de désignation des membres du conseil reste à préciser la loi.

Les risques précédents sont réels et devront être soigneusement prévenus et maîtrisés. Cela dépendra tout d'abord des compléments apportés par les textes d'application. Cela dépendra ensuite de la qualité de la préparation, de l'accompagnement et du suivi de la mise en place des communes. Cela dépendra enfin de l'existence de contre-pouvoirs face à la commune, notamment celui des structures locales de gestion et l'approche participative actuelle peut justement contribuer à développer dès aujourd'hui leurs capacités.

Dans les forêts classées, la propriété des RN devrait rester à l'Etat. La question se pose alors du rôle d'une structure intercommunale dans l'élaboration et la maîtrise d'œuvre des plans d'aménagement participatif.

Une première hypothèse considère que les communes sont les représentants élus des populations locales, et donc qu'elles doivent devenir les interlocuteurs privilégiés de l'Etat, signer avec lui les plans d'aménagement et reprendre en charge les fonctions assignées aux structures villageoises de gestion (principalement la maîtrise d'œuvre via une structure intercommunale), tout en pouvant déléguer la mise en œuvre aux groupements riverains d'exploitation, existants ou à créer. Deux risques majeurs se dessinent alors : une adhésion problématique des riverains alors qu'il s'agit d'un facteur critique, des conflits potentiels entre les structures actuelles de gestion et la structure intercommunale.

Une seconde hypothèse maintient les communautés riveraines comme interlocuteurs privilégiés de l'Etat et réduit le rôle possible des communes à leur implication dans l'élaboration concertée du plan d'aménagement, à leur participation à son financement, et à la coordination des plans d'aménagement et des plans communaux. Cela permet de prévenir ou réduire les deux risques précédents mais génère aussi des contraintes : des conflits d'intérêt lors de l'élaboration des plans d'aménagement, et un désintérêt possible de la commune vis-à-vis des communautés riveraines tirant bénéfices de la FC.

Dans la mesure où les acquis de l'approche participative dans les FC sont encore fragiles, et où les risques d'une exploitation abusive des RN par les communes dans le domaine protégé sont tout aussi réels dans les FC, il paraît alors prudent de s'en tenir à la seconde hypothèse.

## **Annexe 6**

Communication N° 2

Nature des Activités et les effets induits par la mise en œuvre du PRRF sur les ressources forestières dans la Sous-Préfecture de Bassila par AGUEMON Vincent

### **Introduction**

La région de Bassila dispose d'importantes ressources forestières qui ont été jadis exploitées par les populations pour la satisfaction de leurs besoins économique, social et culturel.

De l'époque coloniale jusqu'à nos jours la politique forestière de la Sous-Préfecture de Bassila à caractère protectionniste s'est accompagnée d'un arsenal de textes législatif qui n'ont pas tenu grand compte de l'intérêt des populations et collectivités dont les besoins en bois de feu, en charbon de bois, en vois de service et autres produits forestiers sont essentiel pour leur survie.

Avec la poussée démographique conjuguée au renchérissement des prix des produits locaux et une demande sans cesse croissante des produits forestiers, la recherche de revenus toujours plus importants et malgré tous ces textes restés en vigueur, la pression sur les ressources forestières s'est accentuée. La caducité des méthodes d'intervention du service forestier local conjuguée à la faiblesse de ses moyens dans la conservation et la présentation des ressources forestières a été préjudiciable aux forêts classées et à celles du vaste domaine protégé de l'Etat.

Le système répressif développé par le service forestier local a donc montré ses limites et n'offre plus aujourd'hui de garantie pour limiter les dégâts. Il devra être fait de plus en plus appel à la participation suscitée des populations à la gestion de l'environnement.

Le Projet de Restauration des Ressources Forestières a été initié et mis en œuvre pour tenter de trouver à travers des actions sur le terrain des solutions à cette préoccupation en basant sa méthode d'intervention sur l'approche participative avec une forte implication des populations villageoise dans la gestion des ressources forestières à partir de sa troisième phase.

A cet effet, les activités planifiées sont de six ordres :

Les activités d'aménagement de forêts classées.

- Les activités d'aménagement participatif de forêts de collectivité.
- Les activités de gestion terroir.
- Les activités d'organisation des concernés.
- Les activités de promotion de filière des produits ligneux et non ligneux.
- Les activités liées à la vulgarisation des textes législatifs, en vue d'améliorer les modes d'exploitation des ressources forestières par le partenaires à la base.

### **1- Evolution de la situation**

#### **1.1 Avant le démarrage du PRRF.**

La méthode de gestion des ressources forestières développée depuis des décennies dans la région de Bassila et qui est depuis des décennies dans la région de Bassila et qui est essentiellement basée sur le contrôle et la répression des délits a laissé aux populations des sentiments de dépit, de scepticisme et de méfiance. Avec l'approche participative, il faut passer de cet état de méfiance exacerbée à une situation de confiance mutuelle où se fera le partage des droits et des devoirs entre l'Etat et les populations dans la gestion durable des ressources forestières. Il s'agit là d'une œuvre délicate dont la mise en œuvre doit se faire par étapes dans le respect de quelques principes de base.

## **1.2 La mise en œuvre du PRRF**

Les objectifs du PRRF sont d'appréhender les types d'aménagement, d'enrichissement des forêts dégradées, de mieux cerner la nature et l'activité des contraintes en vue d'élaborer un plan d'aménagement participatif. Les activités sont conduites dans le cadre d'un processus mis en œuvre par le PRRF.

### **1.2.1 Les plans d'aménagement participatif des forêts classées de Pénésoulou et Bassila ont été élaborés et sont appliqués**

Le processus d'élaboration de plan d'aménagement prend en compte 2 forêts classées. Il s'agit des forêts de Pénésoulou dont le PAP est adopté en Conseil des ministres et dont le contrat de gestion est signé par le MDR et celle de Bassila dont les travaux de conception du plan sont en cours. Il convient de noter que PAP de Pénésoulou est la 3<sup>e</sup> plan approuvé au Bénin et qui met un accent sur l'implication effective des populations. Pour l'exécution de certains, les populations participent suivant des taux fixés (15%, 35%, 55%).

3 niveaux d'intervention sont identifiés au niveau de Pénésoulou par le Projet.

- Le PRRF assiste les différentes structures mises en place dans leur fonctionnement (structures de gestion, structures économiques)
- Le PRRF appuie à l'élaboration de plans annuels de gestion.
- Il participe à l'exécution du PAG en qualité de conseiller contrôlé.

### **1.2.2 L'aménagement contrôlé des forêts naturelles sous la gestion des collectivités a commencé.**

L'aménagement des forêts privées s'inscrit dans un processus inédit au Bénin.

Entrepris par 40 collectivités pendant quelques années, certaines se sont retirées par crainte de l'expropriation. Une crainte qui trouve son origine dans l'époque des classements des forêts où l'Administration avait décidé de créer des réserves de forêts et avait expulsé les habitants de ces zones sans autre forme de procès.

### **1.2.3 La gestion de terroirs villageois est améliorée.**

Il s'agit de définir les règles d'exploitation des ressources naturelles garantissant leur pérennité (chasse, pêche, agriculture, exploitation forestière) et d'organiser les villageois à cet effet. Il s'agit aussi plus globalement de définir les problèmes propres à chaque village (enclavement, santé, scolarité, problème d'eau...) et de leur trouver des solutions.

### **1.2.4 L'organisation de groupes concernés pour la gestion soutenue des ressources naturelles est améliorée.**

Le Projet appui la mise en place des structures spécialisées dans un domaine précis.

A l'instar des projets de développements, le PRRF essaie d'initier une dynamique de regroupement des villageois concernés par une même activité.

GT (Comité de chasse, pêche, d'exploitation, de lutte contre les feux de brousse...), les filières (groupement de charbonniers, d'exploitants...) ainsi les forêts classées (structure de gestion, structure économique).

### **1.2.5 La production, transformation et commercialisation des produits de la forêt sont encouragées dans le sens d'une utilisation optimale des ressources naturelles.**

- Apiculture  
Initialement → traditionnel → faible rendement en miel, dégradation du milieu (technique de récolte), abattage ⇒ feux de brousse.

En modifiant cette technique le PRRF fera de l'apiculture une activité professionnelle génératrice de revenus, et contribuant à la conservation du milieu.

- **Bois d'œuvre**  
Etant depuis 30 ans avec 4 scieries.
- Charbon de bois
- Anacardier
- Karité
- Teck, Pentadesma.

Les effets induits du PRRF

- R1 et les changements de comportement.
- Effet d'entraînement.

Cependant il arrive que, pour donner une impulsion aux populations (souvent lentes à se manifester), le projet commence par des activités qui souvent n'ont pas de lien direct avec la gestion des ressources forestières bien que les populations soient conscientes de l'état dégradé de celles-ci.

Par ailleurs, les questions de survie et les besoins quotidiens auxquels font face les populations ne permettent pas de mobiliser leur contribution financière surtout quand il s'agit des ressources forestières qui ne procurent pas de revenus immédiats.

## **2- Les effets induits par le PRRF**

### **2.1 Impact du projet sur les bénéficiaires (hommes et femmes)**

- Amélioration des capacités techniques pour la mise en œuvre de certaines actions d'aménagement testées dans les premiers villages d'intervention.
- Amélioration des revenus des populations.
- Amélioration de la collaboration entre populations riveraines de la forêt classée de Pénésoulou et forestiers.
- Diminution du taux de chômage de la population active.
- Disponibilité des ressources forestières (miel, bois d'œuvre, plants...)
- Gestion communautaire et rationnelle des ressources forestières.
- Réalisation d'infrastructures communautaire (construction de mosquée, d'Unité Villageoise de Santé, Construction de module de classe, achat et installation de moulin villageois, etc).

### **2.2 Les rapports que le projet entretient avec le CARDER, ONG et autres projets**

La mise en œuvre des activités sur le terrain a suscité un certain nombre de problème qu'il importe de résoudre pour une bonne collaboration et continuation des actions.

A cet effet, dans la stratégie retenue dans le processus de coopération triangulaire Population - PRRF - CARDER ces derniers devraient intervenir dans les activités suivantes du PRRF :

- 1- Fournir des prestations de service dans la planification, la formation, l'exécution et le suivi des actions d'amélioration de gestion des ressources forestières.

- 2- Vulgariser les méthodes et techniques testées et mises en pratique par le PRRF en vue d'une meilleure gestion des forêts.
- 3- Assurer la préparation et la qualification de la population pour le processus d'autopromotion.

Avec le groupement de paysans du Projet Agroforestier et le CPR, le Projet a conclu des contrats de prestation de service sur la base des cahiers de charge bien définis. Des concertations périodiques ont lieu pour voir le niveau des réalisations.

### **2.3 Degré d'implication des populations (collectivités locales, associations de jeunes, association de développement, etc) dans l'exécution du Projet pour garantir la pérennisation des actions**

- Mise en place d'associations et groupements/structures villageois et des comités fonctionnels efficaces dans la résolution des problèmes liés à la gestion des ressources forestières renouvelables (les Unités d'Aménagement, Comités de gestion des feux de brousse, de la transhumance, contrôle de l'exploitation forestière, etc).
- Amélioration des conditions socio-économiques des populations des villages d'intervention où il y a eu des aménagements (les résultats des premières actions d'aménagement sont évalués et donnent largement satisfaction surtout pour l'exploitation forestière par des unités d'aménagement, l'aménagement de forêts privées, apiculture moderne). Cependant, il est trop tôt de juger de leur impact en terme d'amélioration significative des rendements des cultures voire des revenus des paysans.
- Les populations sont de plus en plus sensibles aux problèmes de gestion des ressources forestières et sont remises en confiance par la création des comités de gestion des ressources forestières et la signature de contrat de franche collaboration.
- Amélioration grâce aux appuis conseils, des rapports entre agriculteurs et éleveurs transhumants et une compréhension plus poussée par les populations de l'intérêt de certains aménagements qui étaient bloqués, mais qui ont pu être finalement exécutés.
- Amorces du processus de sécurisation foncière se traduisant par le consentement des propriétaires fonciers à laisser les exploitants réaliser des aménagements durables.
- Des études sont en cours pour identifier d'autres structures non gouvernementales ou privées pour le processus de transfert des actions.

### **Conclusion**

Somme toute, avec les programmes d'actions du PRRF élaborés dans les villages volontaires de la zone d'intervention, l'impact des actions sera de plus en plus perceptible. Mais compte tenu de l'amalgame d'approches dont le projet a fait l'objet, deux ans sont très peu pour mesurer à juste titre les effets engendrés par un projet forestier.

## **Annexe 7 : Discours de clôture de l'atelier Prononcé par le Directeur du PRRF.**

- Messieurs les Consultants,
- Monsieur le Responsable du Développement Rural du Secteur de Bassila,
- Mesdames et Messieurs les membres des structures villageoises de gestion,
- Chers collaborateurs,
- Mesdames et Messieurs

Le mardi 23 novembre 1999 dans cette même salle, il m'échut l'honneur de prendre la parole pour procéder à l'ouverture des travaux de l'atelier sur « la pérennisation des acquis du PRRF ».

Au cours de nos travaux beaucoup de questions vous ont guidé pour aboutir à des résultats concrets.

En effet,

- Qui sommes-nous ? Que faisons-nous ?
- D'où venous-nous ? Où allons-nous ?
- Qu'avons-nous fait ? Que ferons-nous ?
- Avec qui le ferons-nous ? Qui fera quoi ?

Constituent la panoplie des questions qui nous préoccupent et auxquelles nous tentons de répondre. Durant deux jours et malgré vos nombreuses préoccupations, vous vous êtes attelés à l'analyse de la gestion des ressources forestières dans la Sous-Préfecture de Bassila et à lancer les bases d'un programme de travail mettant en exergue les responsabilités de chaque acteur de développement dans le processus évolutif de transfert par rapport aux nouveaux facteurs qui interviendront avec la décentralisation dans notre pays.

Je voudrais aussi partager avec vous l'insuffisance du temps pour cet atelier dont le thème est aussi vaste.

Deux jours, trois jours voire même une semaine, même un mois n'aurons pas permis de cerner aussi profonds soient-ils les contours de ce thème.

Cependant, avec l'ambiance de travail qui a régné, calme, sereine et pleine de discipline nous sommes convaincus que l'objectif du Projet est atteint et vous en félicitons.

Bien qu'un homme n'apprécie pas sa propre valeur, bien il est apprécié par d'autres pour ses initiatives constructives. C'est pour dire que le document du présent atelier dans sa propagation à quelques niveaux que ce soit sera lu et amendé par d'autres personnes ce qui incitera des critiques et corrections pour son amélioration.

Mesdames et Messieurs, permettez-moi de vous assurer que je ne ferai le porte-parole fidèle du déroulement de cet atelier à notre service de tutelle qu'est la Direction des Forêts et Ressources Naturelles.

Mes remerciements vont à l'endroit du modérateur pour sa bonne transcription, sa bonne gestion du temps et sa collaboration ouverte à tous les participants.

En vous souhaitant bon retour à vos postes de travail et dans vos familles, je déclare clos ce jour mercredi 24 novembre 1999 les travaux de l'atelier sur « la pérennisation des acquis du PRRF ».

Je vous remercie.